

LES ANNONCES Landaises

Le média des décideurs landais

ENTREPRISE

Papeli : l'aventure créative

L'ŒIL DES EXPERTS

Communication :
les tendances 2024

Cyril
Laudet **L'enfant
de Laballe**



Cinéma SÉANCES ATYPIQUES

À Biscarrosse, l'association Bisc'Atypique, créée par la danseuse et art thérapeute, Céline Fuzeau, [LAL n° 4089 du 18 novembre 2023], propose chaque mois ses séances de Ciném'Atypique, adaptées pour les personnes porteuses de handicap ou présentant des troubles de comportement. Prochain rendez-vous : le dimanche 21 janvier à 11 heures, au cinéma Le Renoir, avec à l'affiche le film d'animation *Mon Ami robot* du cinéaste espagnol Pablo Berger.

Coup de BUZZ

Pâtisserie RÉMI LACOSTE, ROI DE LA GALETTE

C'est un Landais qui a gagné cette année le concours de la meilleure galette de Nouvelle-Aquitaine. Rémi Lacoste, pâtissier à Saint-Vincent-de-Paul, a remporté l'étape régionale organisée par la Fédération nationale de la boulangerie, le 8 janvier à Angoulême. Lauréat à deux reprises du concours départemental de la galette frangipane au beurre AOP Charentes-Poitou, le pâtissier est donc sacré roi de la galette du Sud-Ouest. Les pâtissiers Valentin Honoré à Tarnos (L'Ombre des palmiers) et Thibault Decerf à Eugénie-Les-Bains (Maison Decerf) se sont également illustrés au niveau départemental.




worldskills
Lyon2024

Olympiades des métiers UN LANDAIS AU MONDIAL

Ilyas Chraïbi, 18 ans, a été sélectionné pour participer aux finales mondiales des 47^e Olympiades des métiers, du 10 au 15 septembre prochains, à Lyon. Formé au lycée de Borda de Dax, il avait remporté une médaille d'argent en robotique mobile lors des finales nationales en septembre dernier. L'événement réunira 1 500 compétiteurs et compétitrices issus de plus de 65 pays et régions pour concourir dans 59 métiers.

4 Grand Angle
Cyril Laudet :
l'enfant de Laballe

10 Création à la loupe
Papeli : l'aventure créative

12 Focus Landes
Sophie Tragnan :
la coach qui murmure à l'oreille
des lycéens

14 Focus Région
Piscines à vagues :
rêves chlorés et note salée

16 Info Flash

20 L'œil des experts
Communication :
les tendances 2024

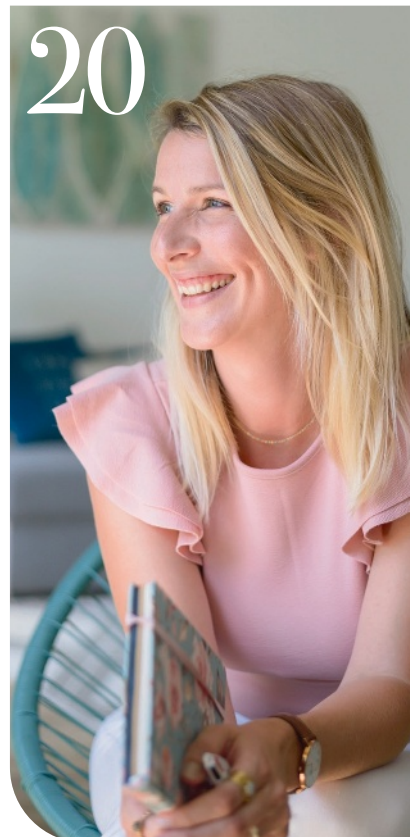
24 Économie
Réduire les trajets quotidiens

26 Social
Régularisation
des travailleurs sans-papiers

27 Annonces Légales

35 Tendances Bourse

36 Coup de projecteur
Landes Aquitaine Récifs
sort la tête de l'eau



**GRAND
ANGLE**

**CYRIL
LAUDET**



Cyril Laudet L'enfant de Laballe

À 45 ans, gérant de deux domaines à Parleboscq et Capbreton, producteur de vins et d'armagnac, Cyril Laudet a mis ses pas dans une longue histoire familiale. Un héritage qui oblige et anime sa passion d'entreprendre.

Par Christine LAMAISON

Sans doute s'est-il beaucoup ennuyé à Parleboscq. Mais l'ennui n'est-il pas le meilleur allié du rêve ? Celui de ressusciter ce domaine de plusieurs centaines d'hectares aux confins des Landes et du Gers où travaillaient 120 personnes, cuisiniers, jardiniers, avec son château, ses dépendances, ses bois, sa propre église. Tel que l'a découvert Cyril Laudet dans l'ouvrage de son ancêtre Fernand, *En Armagnac il y a cent ans*. N'est-ce pas au fond ce désir-là qui anime toujours plus ou moins consciemment le quadragénaire, héritier de la huitième génération, que tout et rien ne destinait

à reprendre les rênes du domaine de Laballe ? D'y produire vins et armagnacs issus de ce terroir de sables fauves, d'y ajouter plus au sud du département, le domaine de La Pointe dans les sables blonds de Capbreton. Et de multiplier les rencontres, les découvertes, les initiatives pour imprimer sa propre empreinte. Écrire son chapitre de l'histoire familiale, avec son style et selon les aspirations de l'époque.

20 ANS D'AVANCE

De fait, Cyril Laudet est très en avance sur les générations qui l'ont précédé. « J'ai racheté le domaine à mon grand-père à 40 ans alors qu'habituellement c'est à 60 ans



L'armagnac est distillé dans l'un des derniers alambics au bois





À Parleboscq, le domaine Laballe se transmet au sein de la famille Laudet depuis huit générations

© Domaine Laballe

DATES ET CHIFFRES

14 septembre 1978 : naissance de Cyril Laudet

2000 : BTS commerce de vins et spiritueux à Carcassonne.

2007 : création de la société commerciale Famille Laudet

2018 : reprise des terres du domaine de La Pointe à Capbreton qui génère 700 000 euros de chiffre d'affaires, dont 25 % grâce à l'œnotourisme

2019 : reprise du domaine de Laballe au sein d'un GFA. De 2 hectares, le domaine est passé à 14, puis 25 hectares avec l'objectif d'atteindre 40 hectares de vignes

Novembre 2023 : associé à la direction des Chais d'Hossegor

que cela se faisait. Pour ceux qui m'ont précédé, le domaine n'était pas l'activité principale. Ils le reprenaient après avoir réussi leur vie professionnelle ailleurs. » Et suivaient en cela le modèle de Jean-Dominique Laudet qui avait acheté le domaine en 1820. Armateur, il avait fait fortune dans le commerce des épices. Idem pour Fernand Laudet, homme de la quatrième génération, écrivain, qui avait fait carrière dans les ambassades, ou encore pour Noël, le grand-père de Cyril, ancien régisseur du château Beychevelle. Sacrée histoire familiale dont on peut se sentir les prisonniers ou les fiers héritiers. Cyril fait partie des seconds.

« Pourtant ma grand-mère m'a dit que personne n'aurait parié sur ma réussite », sourit-il. À 12-13 ans, lorsqu'il entend dans les repas de famille qu'il faut réfléchir à vendre la propriété, de plus en plus lourde à assumer financiè-

rement, le jeune garçon ne s'y résout pas. « Davantage parce que je trouvais ce domaine beau, bien plus qu'animé par la production de vin et d'armagnac. » Oui mais voilà, pour reprendre le domaine il faut d'abord gagner de l'argent et Cyril n'est pas très bon élève. Il obtient un bac pro vente au lycée à Bayonne et apprend qu'il existe un BTS commerce en vins et spiritueux. Encore faut-il un avis favorable pour l'intégrer.

Ce qui est loin d'être gagné. Si n'était intervenu un de ces petits signes du destin qui lui deviendront familiers. Enceinte, sa professeur principale laisse la place à un enseignant que Cyril convainc, par la passion de son discours, qu'il veut tout faire pour reprendre le domaine de son grand-père. Et il obtient le précieux sésame pour intégrer ce BTS qui lui fait découvrir un monde qui le passionne. Il y ajoute une licence pro en



“ Sur la bouteille de « Résistance », son armagnac issu à 100 % du cépage baco, il y a tout un chapitre d’histoire ”

marketing des vins et trouve un travail dans un château des Corbières.

LE RETOUR

Il y travaille pendant cinq ans lorsqu’il reçoit un coup de fil de son grand-père : il a 83 ans, n’est pas en bonne santé et veut passer la main. Sans hésiter Cyril pose sa démission et revient. Mais le plus

dur reste à faire. Il loue en ferme à son grand-père un hectare de chardonnay pour apprendre à faire du vin et un hectare de vigne dédié à l’armagnac. Et il se consacre à la commercialisation. « Je savais que c’était le nerf de la guerre. Je n’avais pas le choix. Il fallait que je vende des bouteilles pour gagner de l’argent et espérer un jour racheter la propriété. »

LES COPAINS D’ABORD

C’est donc en 2010 que le représentant de la huitième génération des Laudet décide de faire de la production et de la commercialisation du vin - et plus tard de l’armagnac - son métier. Une décennie de dur labeur, l’attend, où il va se consacrer tout entier au développement commercial du domaine. De 2010 à 2020, son chiffre d’affaires passe de 100 000 euros à 2 millions d’euros. Entre-temps il a repris le domaine de La Pointe à Capbreton et ses 5 hectares de vignes plantées dans



© Domaine Laballe



le sable. Mais surtout en 2019, il rachète les terres du domaine de Laballe selon un modèle peu banal. « Je l'ai racheté avec 75 copains et nous avons formé un groupement foncier agricole (GFA), ce qui correspond à une société civile immobilière (SCI) dans l'immobilier. Il y avait 100 parts à 3 000 euros, ce qui me permettait d'avoir 300 000 euros d'apport. Quand on n'a pas de sous, on se creuse la tête et j'avais entendu parler de ce modèle qui m'a inspiré. »

PAS D'ORDINATEUR !

Ouvert, curieux l'homme ne tient pas en place. « Je vais vous faire rire,

je n'ai même pas d'ordinateur et je règle tout par téléphone. » Toujours à l'affût de nouveauté, à l'écoute des aspirations de l'époque, il a converti en bio ses deux domaines en 2019. Sur l'ensemble de ses activités, il atteint aujourd'hui un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros. Une activité qui se structure autour de deux domaines : Laballe et La Pointe, et une société commerciale nommée Famille Laudet dont les bureaux sont basés zone Pédebert à Hossegor, avec la partie marketing, comptabilité, vente. Pas mal pour un mauvais élève ! « Cela va bien au-delà de ce que je pouvais imaginer ! »

ARMAGNAC IS BACK

Dans l'évolution de son chiffre d'affaires, la part de l'armagnac s'impose toujours un peu plus. « Cela fait moins de 10 ans que je vends de l'armagnac : le stock de mon grand-père que j'avais racheté et les miens entrés en production il y a 15 ans. J'essaie de développer ce marché-là. » Il y a sept, huit ans, il lançait le slogan « Armagnac is back », quasiment un mantra symbolisant sa foi en cette boisson ancestrale à laquelle il avait apporté sa griffe, se démarquant de ses confrères. « La tendance c'était plutôt d'avoir de la structure, de la puissance. Moi mon ins-



Au domaine de la Pointe, à Capbreton, 25 % du chiffre d'affaires est généré par l'œnotourisme

piration était d'aller vers quelque chose de plus accessible, plus frais, et finalement en phase avec les goûts de l'époque. » Dans la même mouvance, il s'est aussi investi dans l'aventure d'un gin bio Balea produit au Pays basque, et dans l'association Chez les Landais.^(*)

Des initiatives marquées du sceau de l'amitié, du partage autour des racines et de valeurs universelles, portées par un talent indéniab le de communication. Dernière entreprise en date, sa participation dans un triumvirat de direction des Chais d'Hossegor, enseigne emblématique, au côté de Dominique Faget qui en était la gérante et avec qui il est associé sur le domaine de La Pointe et Fabien Lançaro qui dirige une société de distribution de vin et une agence commerciale à Biarritz. « Cela s'est fait de façon naturelle, avec l'envie de travailler ensemble et de s'apporter mutuellement. Cela reste dans mes métiers du vin et va me permettre de comprendre beaucoup de choses. »

RACONTER UNE HISTOIRE

Ne croyez pas pour autant qu'il soit stressé, façon businessman pendu à son téléphone. « Je dors huit heures par nuit ! Je délègue beaucoup. La première qualité c'est la confiance. Aujourd'hui, nous avons une équipe importante, et surtout investie : 30 personnes avec les Chais. Bien sûr, il y a des moments de stress, mais depuis trois ans et le rachat des terres de Laballe, j'avance avec beaucoup plus



© Domaine Laballe

“ J'ai racheté le domaine de Laballe avec 75 copains et nous avons formé un groupement foncier agricole (GFA), ce qui correspond à une SCI dans l'immobilier ”

de sérénité. » Aujourd'hui, ce qui l'anime est de relancer l'armagnac victime d'une mauvaise image et d'expliquer son métier, raconter l'histoire de son domaine. Sur la bouteille de « Résistance », son armagnac issu à 100 % du cépage baco, il y a tout un chapitre d'histoire. « Vous comprenez ce que vous buvez. Tous les jours, dans des dégustations, auprès de cavistes, dans des master classes, je parle de ma façon de travailler en bio avec un tonnelier artisa-

nal Bartholomo, en utilisant l'un des derniers alambics au bois qui date de 1947, dans un lieu magnifique où je viens de replanter 5 000 arbres, 5 kilomètres de haies, du rachat avec 75 copains. Tout ça les touche. » Désormais, il pense à la transmission. « Mes enfants feront ce qu'ils voudront, mais j'ai envie de le laisser dans le meilleur état possible. De le transmettre comme les autres générations l'ont reçu. » Famille quand tu nous tiens ! ■

(*) Chez les Landais : association de producteurs landais, créée par cinq familles pour promouvoir produits et savoir-faire landais dans des manifestations telles que le Salon de l'agriculture.

Papeli

L'aventure créative

SAUBION • Léa Lasplacettes a ouvert un magasin de loisirs créatifs et propose des ateliers pour les enfants et les adultes. Un rêve devenu réalité pour cette passionnée d'activités manuelles qui nous a chaleureusement accueillis dans son univers coloré.

Par Isabelle TRANCOEN

Elle est à l'image de sa boutique/atelier : joyeuse et haute en couleur. À 32 ans, Léa Lasplacettes est la souriante et dynamique fondatrice de Papeli, un magasin de loisirs créatifs qui propose également des ateliers pour les petits et les grands. C'est à Saubion que la jeune femme, originaire de Tarnos, a choisi d'ouvrir ce petit temple de la créativité, où l'on trouve pêle-mêle de la peinture, de la pâte Fimo, des feutres, des gommettes, des feuilles de toutes les couleurs, des perles, de la pâte à modeler, des stickers, des paillettes ou masking tapes. Il y en a pour tous les goûts, toutes les envies et tous les projets artistiques.

UN RÊVE D'ENFANT

« J'ai toujours adoré les loisirs créatifs. Petite, je voulais tester et découvrir toutes les nouveautés, raconte

Léa Lasplacettes qui aspirait à devenir architecte. J'ai finalement effectué des études dans le bâtiment et je suis devenue économiste de la construction. J'ai travaillé un an dans ce domaine, avant de devenir vendeuse dans une boutique de vêtements à Hossegor. J'y suis restée pendant huit ans. Mais l'année avant le Covid, j'ai décidé d'arrêter. J'avais envie de faire autre chose, sans pour autant avoir une idée très précise de la suite. »

La suite a pourtant été très rapide à se dessiner. Un local à Saubion a été trouvé et le propriétaire a immédiatement donné son accord. « Je n'étais pas du tout prête, se souvient Léa Lasplacettes. Je n'avais pas fait de business plan, je n'avais pas vu la banque. Il a fallu que je me décide vite. L'idée de Papeli mûrissait dans mon esprit depuis un moment déjà, donc j'ai fait le grand saut et constitué mon dossier en deux mois. » Avec l'aide précieuse et le soutien indéfectible de sa famille, de ses amies et de son compagnon, elle a créé cette boutique de proximité unique sur le secteur. « C'était le bon moment », estime la jeune entrepreneuse. Pour son business plan, elle a été accompagnée par Tec Ge Coop, notamment pour le prévisionnel financier. « Je n'avais jamais fait ça. J'ai regardé un peu sur internet, mais il y avait très peu d'exemples dans le domaine des loisirs créatifs. Je me suis donc débrouillée », souligne-t-elle, précisant que la plus grande difficulté pour elle a été de trouver des fournisseurs.

LA CRÉATION POUR TOUS

Quelques travaux d'aménagement et de décoration plus tard, Papeli – qui aurait pu s'appeler « Gommettes » si le nom n'avait pas été déjà pris – a ouvert ses portes fin juillet 2022. « J'avais créé un compte Instagram un mois avant et posté deux photos en guise de teasing. Voilà à quoi s'est résumée ma communication avant le lancement, confie-t-elle. Ensuite, je suis passée sur Wave Radio en août et j'ai eu un article sur le site de France Bleu Gascogne. » Pour Léa, qui compte aujourd'hui près de 800 abonnés sur Instagram, la communication n'est pas la partie la plus intuitive de son travail. Mais, au fil des mois, sa gentillesse et le bouche-à-oreille sont devenus ses meilleurs ambassadeurs et lui ont permis de se constituer une petite communauté d'habités et d'enfants absolument fans de ses ateliers. À ses côtés, ils fabriquent des insectes en papier, des guirlandes de perles à repasser, des villages de Noël ou encore des porte-clés kawaiï. Mais surtout ils s'amuse et profitent de la grande liberté de création qu'elle leur propose.

Après seulement un an et demi, la jeune femme a de nouveaux projets en tête : « J'aimerais diversifier l'offre



Des rayons de matériel créatif qui vont encore s'étoffer.

d'ateliers créatifs, à destination notamment des seniors et des personnes en situation de handicap. L'idée serait de faire sortir les gens des structures – ce serait l'idéal – pour les réintégrer dans la vie de la cité. C'est un projet en cours sur lequel je travaille avec une autre personne. » En parallèle, elle souhaite étoffer ses rayons de matériel créatif. « C'est un domaine tellement vaste qu'il me faut faire des choix, explique-t-elle. Je ne peux malheureusement pas tout acheter et tout proposer dans une petite boutique comme Papeli. » Mais à force de travail, la jeune entreprise grandit et les retours sont excellents. Pour preuve, on vient désormais chercher Léa Lasplacettes, à l'image de l'école Efflorescence à Seignosse, de la ville d'Hossegor ou encore de Jack's Burgers, pour qu'elle organise et anime des ateliers. La page blanche du début a définitivement laissé place à une esquisse très prometteuse. ■



LÉA LASPLACETTES

« J'Y VAIS AU FEELING »

Financement

« J'aurais pu bénéficier d'un prêt d'honneur, mais je n'ai pas eu le temps de faire les dossiers. J'avais trouvé mon local et il fallait avancer vite. J'ai donc été voir une banque qui m'a donné son accord pour un emprunt. Tout s'est déroulé de manière très fluide. »

Communication

« La communication est un métier et ça prend du temps. Depuis le début, j'ai une page Facebook et une page Instagram que j'alimente régulièrement, notamment en postant les plannings des ateliers et des photos des réalisations. J'y vais au feeling. »

Conseil entrepreneurial

« En créant Papeli, j'ai compris qu'il ne faut pas minimiser l'importance de la trésorerie quand on démarre une aventure entrepreneuriale. Quitte à retarder un peu le début de mise en œuvre de son projet pour prendre le temps de réunir quelques économies. Ensuite, il ne faut pas trop réfléchir car, quand on réfléchit trop, on prend le risque de ne rien faire. »

Sophie Tragnan

La coach qui murmure à l'oreille des lycéens

Les inscriptions sur Parcoursup ont ouvert le 17 janvier et dureront jusqu'au 14 mars. Une échéance synonyme d'anxiété et de stress pour les jeunes qui n'ont pas encore de projet en tête. Avec Futurness by l'Étudiant, la coach certifiée, Sophie Tragnan, les aide à trouver leur voie.

Par Cécile AGUSTI

Ils sont environ 900 000 à vouloir s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur. Depuis l'ouverture de la plateforme nationale Parcoursup, les futurs bacheliers et étudiants en réorientation ont deux mois pour constituer un dossier et candidater en ligne. Pour tous, le stress monte... Et c'est encore pire pour ceux qui n'ont pas de projet en tête !

Pour leur éviter de se diriger dans une voie qui ne leur correspond pas, *L'Étudiant* leur propose un service de coaching. Baptisé Futurness, le concept a été racheté par le groupe de médias à deux entrepreneurs toulousains, en décembre 2017. Il met en relation les jeunes



Dans le cadre du Salon de l'Étudiant, Sophie Tragnan anime La Classe, un atelier d'une demi-heure pour expliquer Parcoursup aux lycéens

© D.R.

ACCOMPAGNEMENTS EN LIGNE

Sophie Tragnan réalise ses accompagnements individuels en visio aux heures où les jeunes et leurs parents sont disponibles : le mercredi, le samedi, le soir entre 16 heures et 20 heures et durant les vacances scolaires.

Le coaching « Orientation métier » dure 1 h 30 au total, réparti sur 15 jours.

Après un rendez-vous initial, le jeune est soumis à des tests pour évaluer sa personnalité. Au cours d'une réunion de restitution, Sophie Tragnan présente trois métiers qui collent à ses aspirations.

Le coaching « Parcours d'études » comprend en plus trois rendez-vous d'une demi-heure avec un spécialiste des parcours d'études qui réalise un bilan d'orientation.

Enfin, le coaching Parcoursup combine les deux premiers et permet d'être soutenu pour la rédaction de la lettre de motivation.

Les tarifs oscillent entre 250 et 600 euros. « Ça a un coût... mais c'est moins cher qu'une année d'université ratée ! »

<https://futurness.com/>

avec une centaine de coachs et spécialistes de l'orientation. Au cours d'accompagnements individuels, ils les aident à mieux comprendre leurs aspirations et à aligner leurs choix d'études avec leurs véritables intérêts.

760 ACCOMPAGNEMENTS

Installée à Maillères, Sophie Tragnan est l'une de ces coachs. Ancienne conseillère en insertion professionnelle à l'ANPE puis à Pôle emploi, son moteur a toujours été de « mettre en relation des personnes qui doivent se rencontrer ». Formée au coaching, elle collabore avec Futurness depuis 2014 et a réalisé plus de 760 accompagnements.

« L'orientation devrait faire partie de l'éducation, estime-t-elle. Malheureusement, ce n'est pas le cas... Les profs font le maximum, mais ils ne sont pas formés à ça. Je suis mère de cinq enfants et j'ai toujours recherché ce qui était le plus adapté pour chacun d'eux. J'ai eu la chance de baigner dans l'univers de l'insertion professionnelle. Alors, j'ai décidé d'apporter ma pierre à l'édifice. »

Grâce à des outils de coaching, basés sur le questionnement et l'intuition, elle parvient à mettre des mots sur ce que les jeunes désirent profondément... même lorsqu'ils n'en ont pas conscience. Elle transforme leurs passions, intérêts et talents en un projet professionnel concret et réaliste.

SE PROJETER DANS UN AVENIR STIMULANT

Dans le coaching Parcoursup, elle aide ses clients à découvrir leur personnalité et identifie trois métiers dans lesquels ils pourraient s'épanouir. « Ce n'est pas aux jeunes d'être faits pour un métier, c'est à un métier d'être fait pour eux ! » L'objectif n'est pas de déterminer précisément la profession qu'ils exerceront plus tard. Il s'agit de leur ouvrir des « univers » pour qu'ils se projettent dans un avenir stimulant.

Un spécialiste des parcours d'études détaille ensuite les formations envisageables. Trois niveaux de challenge sont proposés : un parcours de l'ambition, un raisonnable et un de secours. Une fois que les lycéens et leurs parents ont validé leurs choix, Sophie Tragnan reprend la main pour les aider à écrire leur lettre de motivation.

« J'incite les jeunes à réfléchir à la façon dont leurs expériences passées pourraient servir leur projet. Qu'est-ce qu'ils ont tiré de leurs stages, de leurs petits boulots, d'avoir été délégué de classe ou capitaine d'équipe... C'est une gymnastique d'esprit qui leur servira toute leur vie et qui leur permet d'écrire des lettres de motivation qui sortent du lot ! » Et de fait, 90 % des jeunes qu'elle accompagne décrochent le parcours de l'ambition ou le raisonnable, et aucun ne se retrouve sans solution.

MIEUX VAUT ANTICIPER

Sophie Tragnan n'intervient pas qu'auprès d'élèves de terminale. Elle accompagne les jeunes dès le collège. « C'est triste, mais moins on est fait pour l'école, plus il faut se décider vite. Lorsqu'il n'y a pas de problème scolaire, la seconde générale est la voie idéale, et c'est intéressant de se préparer à Parcoursup dès ce moment-là. En revanche, pour ceux qui peinent, il est bon de se poser des questions dès la troisième, voire à la fin de la quatrième. »

La coach se réjouit que Parcoursup ait revalorisé des sections qui avaient été « mises au panier », comme les bacs technologiques et professionnels. « Mieux vaut faire une bonne techno qu'une voie générale à 10 de moyenne. D'excellents bacs professionnels sont pris en BUT (Bachelor universitaire de technologie) et réussissent. Mais encore faut-il ne pas se tromper de section. »

C'est là que le coaching prend tout son sens en aidant les adolescents à identifier ce qu'ils ont envie de faire. « La problématique, c'est qu'en fonction du lieu où on habite, toutes les sections ne sont pas disponibles. Et les internats sont rares. Le problème peut aussi venir des parents... L'orientation ne fonctionne que s'il y a un partenariat avec eux. Or, certaines situations sont très conflictuelles ! Mais il faut faire confiance aux jeunes. Lorsqu'ils ont identifié une voie qui les attire, ils sont capables de réaliser de grandes choses. » ■

Piscines à vagues Rêves chlorés et note salée

Après l'échec de projets à Saint-Jean-de-Luz et Castets, les plans d'une nouvelle piscine à vagues à Canéjan avec la technologie de la société basque espagnole Wavegarden, sont encore contestés. Opposition citoyenne, maintenance des installations, qualité de l'eau, modèle économique... Les défis sont peut-être trop nombreux pour un investissement de cette envergure dans le Sud-Ouest.

Par Vincent BIARD

C'est au sud de Bordeaux, sur une friche industrielle de 3,6 hectares lui appartenant, que l'entrepreneur Philippe Algayon compte faire construire deux immenses bassins à vagues en espérant accueillir jusqu'à 300 surfeurs par jour. Accordé par la mairie de Canéjan en février 2023, son permis de construire a ensuite fait

l'objet d'un recours déposé auprès du tribunal administratif de Bordeaux par le collectif Canéjan en Transition auquel les avocats de l'entrepreneur bordelais ont répondu en novembre dernier. Avant la fin de ce mois de janvier, le collectif d'associations citoyennes ripostera par un mémoire en réplique adressé au tribunal administratif de Bordeaux.

DES CENTAINES DE VAGUES À L'HEURE

Le surf park de Canéjan prévoit d'utiliser la technologie « Cove » de la société basque espagnole Wavegarden en service dans six piscines à vagues dans le monde. Commercialisé de 10 à 13 millions d'euros, ce système génère plusieurs centaines de vagues par heure via un puissant battement de l'eau opéré par un ensemble de 46, 52 ou 56 machines indépendantes pour des bassins de 100 ou 160 mètres de long. Lancée en 2016, la technologie « Cove » permet de programmer des vagues de différentes tailles et d'accueillir ainsi un large public de surfeurs.

“ Hors foncier et hors installations annexes, le coût d'un surf park peut monter jusqu'à 30 millions d'euros ”

Cette technologie fait de Wavegarden l'un des leaders d'un marché partagé par quatre principaux constructeurs de machines à vagues.

SURF PARK ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

Selon Céline Rouillard, membre de l'équipe de France de parasurf récemment en stage au Wavegarden de Suisse, les piscines à vagues permettent des progrès considérables. L'expérience ravit quasiment tous les surfeurs. Mais le tarif moyen de 50 euros de l'heure des Wavegarden en activité pourrait freiner la fréquentation de ces piscines à vagues sur le moyen terme. Il faut bien sûr rentabiliser l'investissement car avec la construction du bassin, le système de filtration d'eau et les machines à vagues, le coût d'un surf park peut monter jusqu'à 30 millions d'euros hors foncier et hors installations annexes, selon Baptiste Caulonque. Ancien directeur marketing et commercial de la société canadienne Endless Surf, concurrente directe de Wavegarden, ce natif de la côte basque est un expert de ce marché comptant déjà une bonne quinzaine de piscines à vagues dans le monde. Avec une technologie utilisant de l'air comprimé, la société Endless Surf devrait équiper sept bassins actuellement en construction. « Aujourd'hui, tous les projets s'insèrent dans un projet immobilier global. Le business model d'un surf park est similaire à celui d'une station de ski mais à une échelle plus modeste », assure Baptiste Caulonque. Autour des piscines à vagues en activité en Australie, Brésil, Japon, États-Unis, Grande-Bretagne, on trouve des bars, restaurants, boutiques, hôtels...

RÉSILIENCE ET FRAGILITÉ DU BASSIN

D'un coût de 8 à 10 millions d'euros, un bassin est réalisé selon les plans des constructeurs de machines à vagues car sa configuration est capitale pour la propagation de la houle. Encaissant 3 à 4 millions de

vagues par an, un bassin doit être résilient. Ouverte en avril 2021 en Suisse, la piscine à vagues Alaïa Bay à la technologie Wavegarden subit des décollements récurrents du revêtement de son bassin entraînant des fermetures épisodiques pour réparations. En France, le projet de la piscine à vagues de Sevrans en région parisienne a été officiellement abandonné pour des raisons environnementales, mais il se murmure que la construction d'un bassin pharaonique avait découragé bien des spécialistes du béton.

EAU PRÉCIEUSE ET VOLATILE

Mais c'est essentiellement la question environnementale qui a condamné les projets de piscine à vagues dans le Sud-Ouest. Aberration écologique pour les défenseurs de l'environnement, le surf park de Canéjan d'un volume de 20 000 m³ d'eau (soit huit piscines olympiques) consommera de 147 000 à 280 000 m³ d'eau par an selon ses détracteurs car l'eau s'évapore avec l'écume des vagues. Autre question relative à l'eau avec le classement « activité nautique » accordé par l'Agence régionale de santé au projet alors qu'un classement « baignade artificielle » demandé par la Fédération française de surf serait beaucoup plus contraignant en termes de qualité d'eau. Et comme quelques parlementaires de Gironde commencent à questionner le projet, ce n'est pas gagné pour les rêves chlorés du surf park de Canéjan. ■



Piscine à vagues Wavegarden de Bristol en Angleterre

Nouvelle-Aquitaine UNE CONVENTION POUR RENFORCER L'ACTION DU CAMPUS CYBERSÉCURITÉ

Le campus régional de cybersécurité et de confiance numérique pour la Nouvelle-Aquitaine a été créé en octobre 2022 dans un contexte d'augmentation du nombre de victimes de cyberattaques. Un peu plus d'un an plus tard, le préfet de région, le président du conseil régional et le président du campus ont signé, le 8 janvier, une convention de coopération visant à intensifier l'action commune de prévention, d'anticipation et d'optimisation de la prise en charge des victimes. Le centre de réponse aux attaques informatiques (CSIRT) est la première brique opérationnelle à avoir été développée au sein du campus. Il a pour mission principale de proposer un service de réponse aux incidents de premier niveau, dédié aux acteurs de taille intermédiaire.



Mathieu Hazouard, président du campus régional de cybersécurité, Alain Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine, Étienne Guyot, préfet



Gérontologie UNE NOUVELLE FORMATION À PONTONX-SUR-L'ADOUR

En partenariat avec l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et le département des Landes, l'association Agheil (Acteurs de la gérontologie et du handicap établissements et institutions landaises) et la Maison familiale rurale (MFR) de Pontonx-sur-l'Adour lancent une première session de formation d'agent en gérontologie. Elle se déroulera du 29 janvier au 31 mai 2024, en alternance au sein de la MFR de Pontonx et d'un établissement membre de l'Agheil. L'objectif : permettre à 10 stagiaires sans emploi qui ont vocation à travailler en Ehpad, d'acquérir un socle de compétences dans le secteur du médico-social.

Le coût pédagogique est pris en charge par l'association Agheil qui fédère près de 60 établissements dans les Landes.

a.vaccari-argheil40@outlook.fr

Département **LE LOGEMENT, AXE FORT DE 2024**

Face à « la confiance ébranlée et (au) scepticisme » des citoyens envers la politique, il faut « des actions concrètes » démontrant qu'à l'échelle d'un territoire, « la solidarité publique a du sens et produit de réels bienfaits », a exprimé le président du conseil départemental Xavier Fortinon, lors d'un discours de vœux au ton grave le 15 janvier, dénonçant l'inaction du gouvernement. À commencer par la question du logement, un enjeu primordial : dans un département où « l'attractivité crée une concurrence malsaine entre les logements de rente et les logements permanents pour les actifs », « il faut accélérer » pour répondre aux demandes de logements sociaux (12 000 non satisfaites), en construisant, en réhabilitant des logements conventionnés et en constituant des réserves foncières, a-t-il dit. Dans ce but, la participation du département en la matière a été portée de 15 à 21 millions d'euros sur 2021-2026, et un nouvel outil permettant de porter du foncier sur du très long terme est actuellement étudié par les Landes avec la Banque des territoires.



© S. Zamboni | CD40



Élevages de volailles en plein air **LES SYNDICATS SE FÉLICITENT DU DIALOGUE INSTAURÉ AVEC LE MINISTRE**

Reçus « pour la première fois sur le sujet spécifique de l'élevage autarcique de volailles en plein air », le 8 janvier dernier à Paris par Marc Fesneau, la Confédération paysanne, le Modef et ELB (confédération paysanne du Pays basque) ont dû être soulagés de voir que le ministre de l'Agriculture avait été reconduit dans le nouveau gouvernement. Lors de leur rencontre, ces syndicats agricoles se sont « félicités de l'ouverture d'un dialogue au plus haut sommet de l'État sur ce modèle d'élevage » avec un ministre qui s'est, selon eux, « montré coopératif pour prouver scientifiquement la pertinence sanitaire

des pratiques de l'élevage autarcique en plein air, et ainsi soutenir l'avenir de ce modèle », écrivent-ils dans un communiqué. « Toutefois, l'avenir des élevages autarciques de volailles en plein air reste incertain : la vaccination des canards a créé plus de flux d'intervenants dans les élevages, ce qui génère un nouveau danger vis-à-vis de la diffusion de l'influenza aviaire. Mais surtout, la claustration des volailles reste obligatoire tant que le risque vis-à-vis de l'influenza aviaire est jugé « élevé » », déplorent-ils.

© J.D.



© Shutterstock

Environnement **LE BAR PROTÉGÉ**

En 2019, la préfecture des Landes a pris un arrêté autorisant les pêcheurs de loisir à poser des filets fixes sur l'estran landais. Ce même arrêté limite les prises à trois bars par pêcheur et par jour. Or, en 2020, le règlement européen a limité la détention de bars à deux par pêcheur de loisir et par jour, tout en interdisant l'utilisation de filets fixes pour leur capture.

L'association Défense des milieux aquatiques a donc demandé à la préfecture des Landes d'abroger son arrêté de 2019. Devant sa fin de non-recevoir, elle a saisi le tribunal administratif de Pau. Par un jugement du 29 décembre dernier, la juridiction demande à la préfecture d'abroger l'arrêté dans un délai de deux mois, afin de garantir la préservation du bar.

Un soulagement pour l'association qui note que « l'état de cette espèce au sud du 48° parallèle continue de se dégrader. Au point que pour 2024, la limitation de capture journalière est fixée à un seul spécimen pour la pêche de loisir. »

Conjoncture **L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES NÉO-AQUITAINES S'ESOUFFLE AU 3^E TRIMESTRE 2023**

Si la Nouvelle-Aquitaine, première région touristique de France, a connu une bonne saison estivale, en particulier dans l'hôtellerie de plein air qui a enregistré une fréquentation en hausse de 4 % par rapport à 2022, le reste de l'économie marque le pas au troisième trimestre 2023. Selon le baromètre de l'Insee publié le 10 janvier dernier, le fléchissement de l'activité observé au deuxième trimestre se confirme et le taux de chômage (6,5 %) repart légèrement à la hausse de 0,2 point par rapport au 2^e trimestre 2023. En effet, l'emploi recule encore dans la construction (- 0,5 % par rapport au 2^e trimestre) et le tertiaire non marchand (- 0,2 %), tandis qu'il progresse légèrement dans l'industrie (+ 0,4 %) et dans le tertiaire marchand (+ 0,2 %). Le nombre de défaillances d'entreprises continue, quant à lui, de progresser et retrouve, pour la première fois depuis la crise sanitaire le niveau de 2019.

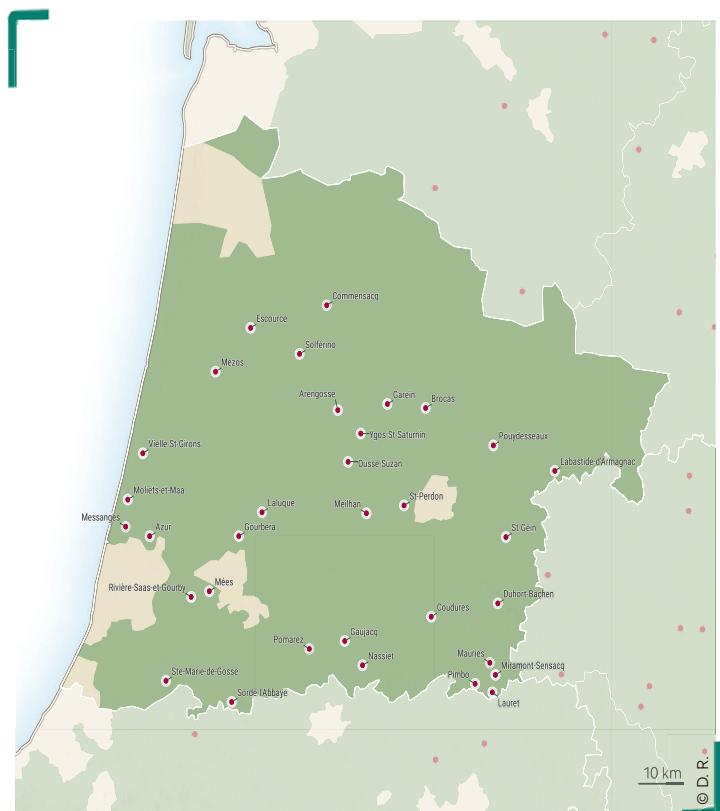


Tri des biodéchets LE SITCOM CÔTE SUD INNOVE

Depuis le 1^{er} janvier, les collectivités territoriales sont tenues de proposer aux particuliers un tri à la source des déchets alimentaires. En charge de la collecte dans 56 communes, le Sitcom Côte Sud propose depuis 2002 la distribution gratuite de composteurs individuels. 40 % de ses usagers en sont équipés et les distributions se poursuivent. Toutefois, ce dispositif n'est pas adapté en zone urbaine. Deux nouvelles solutions sont donc en cours de déploiement : du compostage collectif en pied d'immeuble, en lien avec des syndicats de copropriété et des bailleurs, ainsi que des bornes de collecte en apport volontaire. Pour l'instant, ces dernières n'ont été installées que sur les communes de Maremne Adour Côte Sud. Mais un plan d'équipement permettra de les déployer sur l'ensemble du territoire desservi par le Sitcom dans les deux ans. Toutes sont géolocalisées en temps réel sur le site internet du Sitcom, www.sitcom40.fr/cartographie.

Villages d'avenir 33 COMMUNES LANDAISES LAURÉATES

Trente-trois communes landaises de moins de 3 500 habitants (cf. carte), sur 2 458 au niveau national, ont intégré la première vague du dispositif Villages d'avenir, le 21 décembre dernier. Ce programme d'ingénierie, lancé par le gouvernement dans le cadre du plan France ruralités et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), vise à accompagner les communes rurales dans leurs projets en matière de réhabilitation de bâtiments, développement de services et commerces de proximité, de mobilité, sécurité routière, tourisme et transition écologique, sport et culture... en les orientant vers les aides émanant de l'État comme d'autres partenaires financeurs. Concrètement, les collectivités lauréates bénéficieront de l'appui d'un chef de projet, sur 12 à 18 mois, pour faire avancer leurs dossiers auprès de l'ensemble des services de l'État.



Répartition des communes selon la grille de densité
■ rurale ■ urbaine

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) - Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Communication

Les tendances

2024

Avènement de l'intelligence artificielle, réseaux sociaux, publicité, communication responsable...
Tour d'horizon des évolutions à maîtriser cette année pour dynamiser la visibilité de son entreprise.

Par Charlotte DANGUY DES DÉSERTS
Consultante en stratégie de communication et
prestataire de services - Cha'Com' Unique

Au cœur d'une ère où la communication se métamorphose en permanence, l'année 2024 se profile comme un moment décisif pour les entreprises et leurs actions de communication. Les avancées technologiques redéfinissent notre façon d'appréhender l'information et transforment la manière dont les entreprises interagissent avec leur public. Afin de demeurer efficace dans ce paysage médiatique en perpétuelle évolution, explorons les principales tendances qui façonneront la communication en cette année charnière.

L'IA GÉNÉRATIVE : RÉVOLUTION CRÉATIVE ET STRATÉGIQUE

L'intelligence artificielle (IA) évolue de manière significative grâce à l'émergence de l'IA générative. Allant au-delà de sa capacité à accéder à l'information, cette nouvelle dimension de l'IA offre la possibilité de créer des contenus de haute qualité, transformant ainsi le paysage de la création publicitaire et stimulant la créativité. Bien que l'IA générative ouvre de nouvelles perspectives dans la génération de textes, d'images et de vidéos, elle nécessite toujours l'intervention humaine pour une utilisation optimale.

Il est indéniable que l'utilisation fréquente de l'IA va connaître une expansion marquée en 2024. La technologie qui a dominé l'année 2023 vise principalement à alléger la charge de travail, en particulier dans des domaines tels que l'édition et la création de contenus textuels ou visuels, réputés pour leur exigence en termes de temps.

Mais cela implique que les réseaux sociaux seront de plus en plus attentifs aux contenus génériques, susceptibles d'être produits par des systèmes d'IA, et accorderont davantage d'importance aux contenus authentiques. Ainsi, la connexion humaine et la proximité deviendront des éléments essentiels au cœur des stratégies de communication locale des entreprises.



CHARLOTTE
DANGUY DES
DÉSERTS



“ Bien que l’IA générative ouvre de nouvelles perspectives dans la génération de textes, d’images et de vidéos, elle nécessite toujours l’intervention humaine pour une utilisation optimale ”

« FORMATS COURTS ET ENGAGEANTS » : LE POUVOIR DU STORYTELLING MULTICANAL

Les réseaux sociaux évoluent en plateformes cruciales dans le parcours d’achat des consommateurs. Les « formats courts et engageants », rendus populaires par TikTok, sont aujourd’hui indispensables. Il est donc recommandé de créer des vidéos courtes et captivantes. Sans toutefois omettre de diffuser des vidéos plus longues qu’il est intéressant d’explorer des sujets en profondeur. Si les formats sont courts, ce n’est cependant pas moins de travail : point d’attention sur des titres percutants, optimisation des miniatures, ajout de sous-titres et perfectionnement des descriptions pour maximiser leur impact.

LES MICRO-INFLUENCEURS : L’ESSENCE DE LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ EN 2024

En cette année 2024, la communication privilégie l’authenticité et la proximité par rapport à l’ampleur de l’audience. L’émergence croissante de la micro-influence, ou même nano-influence, devient une tendance incontournable, offrant une connexion significative avec des publics spécifiques. Les nano et micro-influenceurs (entre 3 000 et 50 000 abonnés), se distinguant par leur capacité à établir des liens authentiques, sont en train de devenir des partenaires de choix. Ces influenceurs, même avec des audiences plus restreintes, captivent leur public de manière unique et engendrent des taux d’engagement remarquablement élevés.

Dans une perspective de communication locale, il est recommandé de s’entourer d’influenceurs et de créateurs ancrés sur le territoire. Collaborer avec des fournisseurs, des partenaires et des associations locales est essentiel pour renforcer une présence au niveau communautaire. Cette approche ajoute une dimension supplémentaire à la communication, permettant aux marques de s’intégrer plus profondément dans le tissu social de leur région. En misant sur des partenariats locaux, les marques peuvent non seulement renforcer leur image d’acteur engagé, mais également créer des connexions authentiques avec une audience locale, favorisant ainsi une relation de confiance durable.



LA PUBLICITÉ EN LIGNE : NE PLUS SE CONTENTER DE CONTENUS ORGANIQUES

En 2024, investir dans la publicité payante (SEA) sur Google ou sur les médias sociaux revêt une importance stratégique considérable pour les entreprises, notamment face à la saturation croissante des réseaux sociaux par un nombre croissant d'acteurs. Le SEA offre une visibilité renforcée en plaçant les annonces directement devant les utilisateurs lors de leurs recherches en ligne, renforçant ainsi la notoriété de l'entreprise.

Toutefois, il est impératif d'adopter une approche plus large. Une stratégie de communication globale, intégrant divers outils tels que les réseaux sociaux organiques, l'e-mail marketing, le marketing de contenu, le chat en direct, les témoignages clients ou encore les relations presse, assure une présence homogène sur plusieurs canaux. Ces outils agissent de manière complémentaire pour rassurer les consommateurs post-visualisation de la publicité SEA, consolidant le message initial et les guidant à travers un tunnel de vente optimal.

Ainsi, en investissant judicieusement dans le SEA et en intégrant ces éléments de communication, les entreprises maximisent leur visibilité et établissent des relations pérennes avec leur audience.

COMMUNICATION RESPONSABLE : L'ÉCONOMIE DE L'INTÉGRITÉ

En 2024, la croissance des entreprises intègre l'engagement durable. L'économie de l'intégrité pousse les marques à une communication responsable et transparente, répondant aux demandes de justice sociale et d'équité.

“ Les avancées technologiques et les changements de comportement des consommateurs exigent une adaptabilité continue ”



La communication responsable met en lumière les actions concrètes pour une consommation responsable et une empreinte écologique réduite. Comme à petite échelle réduire son empreinte en termes de communication ? Ne pas envoyer trop de newsletters et campagnes de marketing. Retravailler son identité visuelle et charte graphique pour alléger les aplats de couleur par exemple pour les documents imprimés et travailler avec des imprimeries locales aux valeurs environnementales.

En parlant d'intégrité, les communautés apprécieront de voir la reconnaissance des équipes managériales à l'égard des collaborateurs et du travail quotidien fourni. Valoriser les savoir-faire internes et les accomplissements des équipes restera une bonne manière de renforcer la confiance des clients et de s'assurer une bonne réputation.

Ainsi, en adaptant judicieusement ces tendances émergentes, les entreprises peuvent naviguer avec succès dans ce paysage médiatique en constante évolution. L'année 2024 se présente comme une période propice à l'innovation et à l'engagement, où la créativité, la responsabilité sociale, et la collaboration locale deviennent les piliers essentiels pour établir des liens authentiques et durables avec leur audience.

Cependant, une nécessité demeure pour les entreprises, celle de rester vigilantes et d'être en constante veille face aux évolutions rapides du paysage médiatique. Les avancées technologiques et les changements de comportement des consommateurs exigent une adaptabilité continue. Ainsi, la capacité à anticiper, à s'ajuster rapidement et à maintenir une connexion authentique avec le public devient essentielle pour prospérer dans cet environnement en perpétuelle évolution. ■

Réduire les trajets quotidiens

MOBILITÉS • Fondée en 2020 par Laure Wagner et Wai-Ki Wong, 1 km à pied traque les trajets domicile-travail inutilement longs. Le logiciel à destination des équipes RH identifie les employés qui pourraient faire le même travail plus près de chez eux. Objectif : permettre aux salariés de faire moins de kilomètres en voiture pour améliorer leur qualité de vie, leur pouvoir d'achat et leur bilan carbone.

Par Charlotte DE SAINTIGNON



« **L**a moitié des actifs français travaillent pour des employeurs multisites. La majorité d'entre eux ne travaillent pas sur le site le plus près de chez eux », constate Laure Wagner, cofondatrice d'1 km à pied. Depuis 2020, la start-up œuvre ainsi à réaffecter les employés de terrain près de chez eux pour décarboner les trajets domicile-travail. « Un kilomètre à pied ça use les souliers. Mais j'ajouterais que ça n'use que les souliers car c'est bon pour la santé, le climat, le portefeuille et pour la décongestion des villes. » Ce nom d'entreprise, qui comprend à la fois une distance et un mode de transport, est surtout « un futur souhaitable. C'est notre vision. Nous souhaitons montrer que l'on peut changer de paradigme et corriger la norme quotidienne qui est aujourd'hui de faire 15 km en voiture matin et soir ».

Partie de l'hypothèse que des millions de personnes pourraient faire le même travail à côté de chez eux, l'ancienne salariée de BlaBlaCar avait à cœur de continuer à réduire les trajets en voiture. D'où la mise au point, après une année de recherche et développement, d'un

logiciel RH permettant de cartographier et d'analyser les trajets domicile-travail actuels des salariés et de mettre en avant les rapprochements vers d'autres sites.

MOBILITÉS INTERSITES

Sa cible ? Les employeurs publics et privés multisites qui ont des employés de terrain, de l'hôtellerie-restauration, du BTP, de la santé, les Ehpad, la sécurité, le transport, les énergies, les services aux entreprises, la petite enfance, le service public, les collectivités territoriales, liste Laure Wagner. « Soit la moitié des actifs français », clame-t-elle. À l'échelle de la France, on estime qu'il y a 7 millions d'employés de terrain qui travaillent pour 12 000 employeurs multisites. Quatre ans plus tard, 1 km à pied travaille ainsi pour Auchan, Carrefour, Point P, Lidl sur toute la France et pour l'Eurométropole de Strasbourg. Grâce à son logiciel, dont le prix de la licence annuelle dépend du nombre de salariés, elle réalise la première étape de diagnostic des trajets existants. « Nous calculons le nombre d'automobilistes qui sont en mesure, pour le même trajet, de passer à un autre moyen de locomotion, comme le vélo, le



covoiturage ou les transports en commun. » Soit, dans le jargon de la mobilité, le report ou transfert modal potentiel pour chaque salarié, qui correspond au passage d'un mode de déplacement à un autre. Grâce à la data-analyse, la start-up est en mesure de qualifier les trajets des salariés et de leur proposer un plan mobilité employeur chiffré et priorisé. « Nous calculons, par exemple, le taux de pistes cyclables sur les itinéraires des salariés pour montrer à l'employeur s'il est opportun ou pas de lancer un plan vélo », explique-t-elle.

“ La moyenne des trajets des Français est de 13,3 km par jour ”

UN GAIN MÉDIAN QUOTIDIEN DE 20,4 KM

Les deux associés se sont lancés après avoir fait plusieurs constats : 72,5 % des salariés effectuent leur trajet domicile-travail en voiture (EMP 2019 Service des données et études statistiques, SDES) et « la moyenne des trajets des Français est de 13,3 km par jour, trop distant pour passer au vélo ».

L'entrepreneure assure qu'il y a « un potentiel de réduction des distances colossal ». Ainsi, le logiciel a calculé qu'en moyenne chez ses clients, 62 % des employés avaient un site plus près de chez eux. Et le gain médian constaté pour ces employés est de 10,2 km à l'aller, donc 20,4 km par jour, soit 4 500 km évitables pour chaque salarié, chaque année. « Les salariés passent ainsi de 15 à 5 km en moyenne, grâce à nous. » Un gain d'autant plus important pour tous les postes qui ne sont pas éligibles au télétravail, insiste-t-elle. Ainsi, pour les trois quarts des actifs français qui sont des travailleurs du réel (74 % des actifs français ont un emploi de terrain peu ou pas éligible au télétravail, selon la Fondation Concorde, think tank), « le seul moyen de leur faire faire des économies sur leurs trajets est d'en réduire la distance ».

Pour l'heure, n'étant pas connectée aux logiciels RH et n'ayant pas de remontées de la part des entreprises, Laure Wagner ne peut pas mesurer son impact. « Un jour, nous serons connectés aux logiciels RH et pourrons comptabiliser les gains liés aux mobilités intersites opérés. »

Avec un potentiel de 7 millions de tonnes de CO₂ économisables par an, à l'échelle de la France, Bpifrance, banque publique d'investissement, a intégré la start-up dans sa communauté « Coq vert ». Une communauté qui réunit plus de 300 entreprises engagées dans la transition énergétique, des acteurs des énergies renouvelables et des greentechs. Labellisée Greentech Innovation par le ministère de l'Économie, la start-up est également lauréate du programme d'accompagnement Propulse du ministère des Transports. ■



Wai-Ki Wong et Laure Wagner, fondateurs d'1 km à pied

Régularisation des travailleurs sans-papiers

Dans les secteurs en tension connaissant des difficultés de recrutement, les travailleurs sans-papiers peuvent obtenir un titre de séjour d'un an valant autorisation de travail.

La loi sur l'immigration institue à titre expérimental, jusqu'au 31 décembre 2026, une carte de séjour temporaire pour les travailleurs sans-papiers dans les métiers en tension. Cette disposition ne fait pas l'objet des différents recours devant le Conseil constitutionnel. La mesure vise à permettre à des étrangers employés irrégulièrement dans des métiers et zones géographiques caractérisés par des difficultés de recrutement, d'accéder de plein droit à un titre de séjour temporaire, d'une durée d'un an, portant la mention « travailleur temporaire » ou « salarié ». La délivrance de cette carte entraîne celle de l'autorisation de travail.

DES CONDITIONS EXIGEANTES

La délivrance de la carte de séjour s'effectue au cas par cas et à titre exceptionnel. Les conditions suivantes doivent être respectées.

- Le travailleur étranger doit occuper un emploi relevant des métiers et zones géographiques en tension. La liste de ces métiers et zones est définie par l'arrêté du 1^{er} avril 2021 relatif à la délivrance des autorisations de travail aux étrangers.

- Le travailleur étranger doit avoir exercé une activité professionnelle salariée dans ces métiers et zones pendant au moins 12 mois, consécutifs ou non, au cours des 24 derniers mois.

- Le travailleur étranger doit justifier d'une résidence ininterrompue en France d'au moins trois années.

Les périodes de séjour et d'activité professionnelle salariée exercée comme travailleur saisonnier, étudiant ou demandeur d'asile, ne sont pas prises en compte.

Le préfet délivre le titre de séjour temporaire en tenant compte de la réalité et de la nature des activités professionnelles de l'étranger, de son insertion sociale et familiale, de son respect de l'ordre public, de son intégration à la société française et de son adhésion aux modes de vie et aux valeurs de celle-ci ainsi qu'aux principes de la République. À ce titre, le travailleur étranger doit s'engager formellement au respect des principes de la République (liberté personnelle, liberté d'expression et de conscience, égalité entre les femmes et les hommes, dignité de la personne humaine). Il doit aussi s'engager « à ne pas se prévaloir de ses croyances ou de ses convictions pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre les services publics et les particuliers ».

Les étrangers ayant fait l'objet d'une condamnation inscrite au casier judiciaire ne pourront pas prétendre à une régularisation. ■

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2022 T1	120,61	+ 3,32%
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %
2023 T2	131,81	+ 6,60 %

source : INSEE
 Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
 - l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
 - l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2024 : 3 864 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 368 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023				
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL				
VOITURES PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM	
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370	
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407	
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427	
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447	
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470	
VÉLO-MOTEUR DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL				
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM	
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198	
MOTOS DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL				
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM	
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248	
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275	
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343	

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	NOVEMBRE 2022	NOVEMBRE 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,26	118,23	+ 3,5 %
INDICE HORS TABAC	113,53	117,33	+ 3,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
2 ^e TRIMESTRE 2022	140,59	+ 3,5 %	
3 ^e TRIMESTRE 2023	141,3	+ 3,69 %	
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,65 €	1766,96 €		

DAX RÉSULTATS DU JEUDI 11 JANVIER 2024 À 10 H 30

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
	SCP DE GINESTET DE PUIVERT	4 APPARTEMENTS	ST-PAUL-LES-DAX	728 ALLEE DE CHRISTUS - LES JARDINS DU LAC	111 100 €	131 000 €

MONT-DE-MARSAN RÉSULTATS DU JEUDI 11 JANVIER 2024 À 14 H 30

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
	M ^e Zelda GRIMAUD	MAISON D'HABITATION AVEC JARDIN	YGOS-ST-SATURNIN	995 ROUTE DE LA CHAPELLE	100 000 €	101 000 €

E-mail : contact@annonces-landaises.com - Plateforme : annoncelegale.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, magazine d'informations économiques habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes. Le site annonces-landaises.com est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département des Landes.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0,183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

LES ANNONCES Landaises

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



COMMUNE DE VIELLE-SAINT-GIRONS

Avis d'ouverture d'une participation au public par voie électronique

Permis d'aménager n°04032623X0003 déposé par la commune de Vielle-Saint-Girons pour un projet de création d'un lotissement communal de 10 lots à bâtir Les jardins de Loupsat, à Paile.

Une participation du public par voie électronique est organisée en application de l'article L123-9 du code de l'environnement. Cette procédure est menée en vue de statuer sur la demande de permis d'aménager.

La participation du public par voie électronique aura lieu du **5 février au 5 mars 2024 inclus**.

Pendant cette durée, le dossier pourra être consulté :

- En ligne en version électronique sur le site internet de la commune www.viellesaintgirons.fr

- A l'accueil de la mairie, 80 allée des Cigales 40560 Vielle-Saint-Girons, aux jours d'ouverture au public, du mardi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

Durant cette période, le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit, en les adressant à Madame le Maire, soit par courriel à l'adresse contact@viellesaintgirons.fr ou sur le registre mis à disposition en mairie ou par courrier à l'adresse de la mairie de Vielle-Saint-Girons 80 allée des Cigales 40560 Vielle-Saint-Girons.

Le projet d'aménagement ayant été soumis à évaluation environnementale, le dossier consultable sur le site ci-dessus comprend le dossier de permis d'aménager, l'étude d'impact, la réponse de l'autorité environnementale et les avis des services.

L'autorité compétente pour autoriser le projet est la commune de Vielle-Saint-Girons. Elle statuera sur son autorisation à l'issue de la présente consultation et au terme du délai nécessaire d'instruction.

A l'issue de la procédure, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et des propositions du public et indiquant celles dont il sera tenu compte, sera rédigé et mis en ligne sur le site internet de la commune et tenu à disposition, en mairie, pendant une durée minimale de trois mois. La décision d'octroi ou de refus de l'autorisation sollicitée sera mise en ligne sur le site internet de la commune et mise à disposition en mairie pendant la durée minimale de trois mois.

Le Maire, Karine DASQUET

L24AL00180



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE CASSEN
M. Didier GAUGEACQ, le Maire
2 Promenade de la marnière 40380 Cassen
Tél : 05.58.98.92.06
Courriel : mairie@cassen.fr
SIRET : 21400068900015
Correspondant : Mme Nathalie CANILLAS

Type de procédure : Procédure adaptée selon l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret N°2021-1111 du 23 août 2021 relatifs aux marchés publics.

Objet du marché : Extension et réhabilitation de la salle des fêtes de Cassen

Présentation des lots : 12 lots distincts

- Lot N° 0 : Clauses générales
- Lot N° 1 : Gros œuvre, réseaux
- Lot N° 2 : Charpente, couverture, bardage
- Lot N° 3 : Menuiseries extérieures
- Lot N° 4 : Menuiseries et Agencements intérieurs
- Lot N° 5 : Plâtrerie, Faux-plafonds
- Lot N° 6 : Carrelage, Faïence
- Lot N° 7 : Peinture, nettoyage
- Lot N° 8 : Signalétiques, Toiles tendues
- Lot N° 9 : Enduits
- Lot N° 10 : Electricité, médias
- Lot N° 11 : CVC, Plomberie
- Lot N° 12 : Cuisine professionnelle

Critères Pondération : 1 : Valeur technique 60 - 2 : Prix 40

Conditions de participation et critères de jugement des offres : Les conditions et critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Financement : paiement mensuel des acomptes dans un délai de 30 jours, retenue de garantie de 5 % ou caution ; subventions et emprunt fait par la commune.

Adresse où elles doivent être transmises : les offres devront être déposées, conformément au règlement de consultation, sur la plateforme de dématérialisation : <https://demat-ampa.fr>. Le dossier de consultation des entreprises est intégralement et gratuitement téléchargeable sur le site internet : <https://demat-ampa.fr>.

Pour tout renseignement d'ordre administratif : Commune de Cassen, 2, Promenade de la Marnière 40380 Cassen. Mail : mairie@cassen.fr. Tél : 05.58.98.92.06

Renseignements techniques : Cabinet IDEEOS Architectures à Mont-de-Marsan ; Tél : 05.82.95.14.69 - Mail : contact@ideeos.fr

Date d'envoi du présent avis de publication : le lundi 15 janvier 2024

Date de réception des offres : le vendredi 16 février 2024 à 17 h 00.

L24AL00199

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE COUDURES
M. Benoît BANCONS Maire, 2 rue Jean Chicoy 40500 Coudures

Objet du marché : Transformation d'usage de 2 salles communales en 2 logements

Projet : Au bourg 40500 Coudures

Procédure de passation : Procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la commande publique.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 01/06/2024

Délai de validité : 120 jours à compter de la date de réception des offres

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : financement : ressources propres

Règlement par mandat administratif à 30 jours.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 30 %
- Délai d'exécution : 10 %

Date limite de réception des offres : 09/02/2024 à 12 h 00.

Obtentions des dossiers : Les dossiers sont à télécharger à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Renseignements relatifs aux lots :

- Lot n° 1** : Gros-Oeuvre
- Lot n° 2** : Traitements
- Lot n° 3** : Plâtrerie - Isolation
- Lot n° 4** : Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot n° 5** : Serrurerie - Ferronnerie
- Lot n° 6** : Electricité VMC
- Lot n° 7** : Chauffage
- Lot n° 8** : Plomberie - Sanitaire
- Lot n° 9** : Carrelage - Faïences
- Lot n°10** : Peintures extérieures et intérieures

Renseignements complémentaires :

Administratifs : Commune de Coudures Tél : 05 58 79 14 53 - mairie-coudures@orange.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Pau 50 cours Lyautey 64010 Pau, Tél. : 05 59 84 94 40.

Date d'envoi à la publication du présent avis : 12/01/2024

L24AL00066



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de la collectivité qui passe le marché :

COMMUNE DE HAGETMAU
50 Allées de Turré, BP 26, 40705 Hagetmau Cedex
Tél. : +33 (0)5 58 05 77 77 Courriel : technique@hagetmau.fr

Objet du marché : Complexe Sportif International «La Cité Verte» - Aménagement des chambres d'hébergement collectif à la Cité Verte de Hagetmau

Type de marché : travaux

Désignation des lots : Les travaux sont répartis en 8 lots

- Lot 1 : Charpente / Couverture
- Lot 2 : Isolation intérieure / Plâtrerie
- Lot 3 : Peinture
- Lot 4 : Revêtements des sols
- Lot 5 : Carrelage
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Plomberie / Sanitaire
- Lot 8 : Menuiserie / Agencement intérieur

Procédure de passation des marchés : Procédure adaptée passée en application des dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique

Lieu d'exécution : commune de Hagetmau (Landes)

Délai d'exécution : 9 semaines hors période de préparation de 4 semaines

Date prévisionnelle de démarrage : septembre 2024

Pièce de candidature et d'offre à produire par le candidat : voir le règlement de consultation

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Téléchargement sur <https://demat-ampa.fr>

Critères d'attribution :

Valeur technique : 60 % - Prix des prestations : 40 %
Visite obligatoire du site

Renseignement et rendez-vous auprès du Service Technique, Mairie de Hagetmau 50 allées de Turré 40700 Hagetmau - 05 58 05 77 41 - technique@hagetmau.fr

Visites prévues les :

- Jeudi 25 Janvier 2024 de 08 h 30 à 12 h
- Jeudi 01 Février 2024 de 08 h 30 à 12 h
- Jeudi 08 Février 2024 de 08 h 30 à 12 h

Les conditions d'envoi et de remise des offres : La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les plis seront considérés «hors délai» si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Les conditions et date de remise des offres : Date limite de réception des offres le 16 février 2024 avant 12 h

Date d'envoi de l'avis à la publication : 18 janvier 2024

L24AL00126



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Travaux de voirie : Aménagement d'une piste cyclable et d'un giratoire (avenue du Bayonnais - RD79)

Maître d'ouvrage :

MAIRIE DE SEIGNOSSE
1998 Avenue Charles de Gaulle
40510 Seignosse
05 58 49 89 89

Procédure de passation du marché : marché en procédure adaptée en application du code de la commande publique en vigueur depuis le 1 avril 2019.

Objet du marché : Les travaux consisteront en une lot unique terrassement - voirie - espaces verts pour :

- Construire une piste cyclable qui assurera la jonction depuis celle existante à l'intersection de l'avenue du Penon jusqu'à celle existante avenue des Tuys d'une largeur de 3 mètres sur environ 720 m

- Créer un giratoire sur la RD79 pour sécuriser les insertions au niveau de l'avenue du Bayonnais et ralentir la vitesse

Lieu d'exécution : Avenue du Bayonnais

Conditions de participation : qualifications, compétences dans ce type de prestations, pièces demandées dans le règlement de la consultation.

Visite obligatoire du site prévue le 30/01/2024 à 10h.

Critères d'attribution :

Prix 60 % - Valeur technique 40% (sous-critères dans le RC)

Durée : fin des travaux au 31/05/2024

Renseignements d'ordre administratif et techniques : via la plateforme de matérialisation des marchés publics - il est conseillé de s'identifier afin de suivre les éventuelles modifications tout au long de la consultation.

Date limite de remise des offres : mercredi 14/02/2024 à 12 h.

Délai de validité des offres : 90 jrs.

DCE téléchargeable gratuitement sur le site : <https://demat-ampa.fr/entreprise>

N° marché : 2024-01TX

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/01/2024

L24AL00236

Président : Monsieur Jean TAILLEUR
demeurant 1200 Route du Presbytère
40360 Castelnau-Chalosse.

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis,

L24AL00187

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

CAZAUX J.
Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 1307 route du Bourg
40300 Saint-Etienne-d'Orthe

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 12 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : SCI CAZAUX J.

Siège social : : 1307 route du Bourg
40300 Saint-Etienne-d'Orthe

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement et la disposition de tous immeubles et biens immobiliers qu'elle pourra posséder, acquérir ou faire construire, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen ;

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jérôme CAZAUX, demeurant 49 Rue des Esquirots 40230 Tosse.

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Les parts sont librement cessibles qu'entre associés. A défaut, agrément obligatoire, donné par les associés sous forme de décision collective extraordinaire.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax

L24AL00205

MODIFICATIONS



EURL SAMA

SARL au capital de 1 500 €
Siège social : 325 CHE DU CAPITAINE
40190 PERQUIE
RCS de MONT-DE-MARSAN n°
911 051 746

AVIS DE MODIFICATION

En date du 23/10/2023, l'associé unique a décidé à compter du 23/10/2023 de :

- Modifier la dénomination sociale de la société anciennement EURL SAMA qui devient SARL SAMA.

- Transférer le siège social de la société au 573 Avenue des Pyrénées, 40190 VILLENEUVE DE MARSAN.

- Procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Création d'objets métalliques, vente de ces créations et d'objets de seconde main.. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le reste est sans changement.

Modification au RCS de MONT-DE-MARSAN
Pour avis
Le Gérant

L23AL05165



QUANTUM INFORMATION SYSTEMS SOLUTIONS EUROPE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 135 rue Ourades
40600 BISCARROSSE
794 506 816 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE PUBLICITÉ

Par décisions de l'associé unique du 21/11/2023 il résulte que :

Le siège social a été transféré au 15 avenue du Général de Gaulle 33120 AR-CACHON, à compter de ce jour

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS MONT DE MARSAN

Pour avis,

L23AL06066



Me André Baudoin-Malric
Me Audrey Baudoin-Malric
Notaires à Mont-de Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me André BAUDOIN-MALRIC, notaire à MONT DE MARSAN CEDEX, le 12 janvier 2024, a été constituée la société civile dénommée «2V IMMO», siège social : MONT DE MARSAN (40000), 24 avenue Docteur René Lataste.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €),

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. MONT DE MARSAN
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société : Monsieur Sébastien José VIANA, époux de Madame Patricia MATOS NOVO demeurant à MONT DE MARSAN (40000), 24 avenue du Docteur René Lataste.

Madame Patricia MATOS NOVO, épouse de Monsieur Sébastien VIANA demeurant à MONT DE MARSAN (40000), 24 avenue du Docteur René Lataste.

L24AL00219

CONSTITUTIONS



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : **Toqués et Cie**
SIEGE SOCIAL : 169 Voie des Palombes 40280 BRETAGNE DE MARSAN

OBJET : - La location, l'acquisition par voie d'achat, d'échange ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la réfection, la rénovation, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles, biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et ne modifiant pas le caractère civil de la société,

- Le tout soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement,

DUREE : 99 années
CAPITAL : 1 000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros

GERANCE :
Monsieur Alexandre PLOUVIER demeurant à 169 Voie des Palombes 40280 BRETAGNE DE MARSAN

Madame Morgane, Arielle, Marie PELTIER demeurant à 169 Voie des Palombes 40280 BRETAGNE DE MARSAN

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes que celles qui sont leur qualité qu'avec le consentement des associés pris en la forme des assemblées générales extraordinaires.

IMMATRICULATION : RCS de MONT DE MARSAN
Pour avis,

L24AL00025

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 15 Janvier 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

JEAN TAILLEUR MENUISERIES

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 2.000 euros

Siège : 1200 Route du Presbytère
40360 Castelnau-Chalosse

Objet : fabrication et pose de menuiseries bois aluminium et PVC sur neuf et rénovation

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Tant que la société demeure unipersonnelle, toute transmission est libre. Dès lors que la société sera pluripersonnelle, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.



EURODRUM SERVICE ET LOGISTIC SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 400.000 €
Siège social : 594, rue de Colletet
59460 JEUMONT
450 808 662 RCS VALENCIENNES

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant AGE du 22/12/2023, il a été décidé, le transfert du siège social à : 160 ZA TUQUET 1, 40150 ANGRESSE, à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Gérant : M. Damien BEC demeurant 201 chemin des Gargalouns 40150 Angresse.

La Société qui est immatriculée au RCS de VALENCIENNES sous le numéro 450 808 662 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DAX

Pour avis L24AL00140



**CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

En date du 28/12/23, l'associé unique de la société **LA FORESTIERE LANDAISE**, SAS au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 494 route de Mont-de-Marsan 40090 Artassenx, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan n° 829 469 436, a décidé de nommer, à effet au 01/01/24 et sans limitation de durée, en qualité de nouveau président M. Louis RESENDE demeurant à Pécorade (40), 1 410 chemin des Vignes, en remplacement de M Jonathan RESENDE, démissionnaire.

Le Président L24AL00165

ETABLISSEMENTS DUPERIER ET FILS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 euros
Siège social : Au Bourg 40250 Soupprosse
305 148 421 RCS Dax

Aux termes d'une décision unanime en date du 4 janvier 2024, il résulte que Ian DUPERIER, demeurant 66 rue Victor Hugo 40100 Dax a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Robert DUPERIER, démissionnaire.

Pour avis, le Président L24AL00173



SCI GUIMA
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 9 Avenue de Majot
40000 MONT DE MARSAN
849 826 680 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes de la DUA du 10/01/2024 Le siège social a été transféré de 9 Avenue de Majot 40000 MONT DE MARSAN à 50 Avenue François Mauriac 40130 CAPBRETON, à compter de ce jour.

L'article Quatrième «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis, L24AL00177



SCI GUIMA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 9 Avenue de Majot
40000 MONT DE MARSAN
849 826 680 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE PUBLICITÉ

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :

Madame Emmanuelle, Andrée, Suzanne DOUCE, gérante, 50 avenue François Mauriac 40130 CAPBRETON

Aux termes de la DUA du 10/01/2024: Le siège social a été transféré de 9 Avenue de Majot 40000 MONT DE MARSAN à 50 Avenue François Mauriac 40130 CAPBRETON, à compter de ce jour

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONT DE MARSAN sous le numéro 849 826 680 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DAX

L'article Quatrième «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, L24AL00178

ATTIS 2

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 60.614.000 €
Siège social : route de Bélis 40420 Le Sen
801 345 372 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE PUBLICATION

Augmentation de capital en numéraire et modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 15 décembre 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de 9.999.942,40 euros, pour le porter de 52.917.000 euros à 60.614.000 euros. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite et est devenue définitive le 18 décembre 2023, date du certificat du dépositaire des fonds. Le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence. L24AL00186



**PERSPECTIVES
NOTAIRES**



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

EARL FERME DUCAMP

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 77.000,00 euros
Siège social : 228 chemin de Pétrouilh
40250 LAHOSSE
520 760 158 RCS DAX

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Thibault ARGUEIL, notaire associé à HAGETMAU (Landes) le 29 décembre 2023, enregistré au SPFE de MONT-DE-MARSAN le 9 janvier 2024 dossier 2024 815 références 4004P01 2024N54, Monsieur Guy DUCAMP a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 31 décembre 2023. Monsieur Françoise DUCAMP est seul gérant à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DAX (Landes).

Pour avis L24AL00191

FIDAL

AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

Par AGE des associés, du 04/12/2023 et décisions de la Présidence du 29/12/2023, de la société GROUPE SEOSSE SAS au capital de 863 800 euros Siège social : Route de Peyrehorade, (40300) SAINT LON LES MINES, 318 366 572 RCS DAX, il a été décidé de réduire le capital social de 863 800 € à 716 800 € par rachat et annulation de 1470 actions.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le capital s'élève à compter de ce jour à 716 800 euros et est divisé en 7168 actions d'une valeur nominale de 100 euros.

Pour avis
RCS DAX L24AL00213



**CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

En date du 08/01/2024, l'associé unique de la société **G. DESPAGNET SOINS DU JARDIN**, SARL au capital de 3.000 euros dont le siège social est sis 197 route de la Lande 40090 St-Martin-d'Oney, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le no 834 004 723, a décidé, à compter du même jour :

- De transformer la société en SAS ;
- De désigner en qualité de président de la société, pour une durée illimitée, M Guillaume DESPAGNET demeurant à St Martin-d'Oney (40), 672 route de Campagne, par suite de la cessation des fonctions de la gérance comme conséquence de la transformation de la société en SAS.

Le Président L24AL00222



**Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO**
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Aux termes d'une délibération en date du 20 novembre 2023 de l'assemblée générale mixte des associés de la société **DA ROCHA ELEC**, SARL au capital social

de 3.000 euros dont le siège social est sis 3 636 route des Quartiers Archus 40200 Mimizan, immatriculée au registre du commerce de Mont-de-Marsan sous le N° 889 070 793 et d'un procès-verbal établi le 27 décembre 2023 par la gérance constatant l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux, le capital social a été réduit de 1 500 euros par rachat puis annulation de 1 500 parts d'un nominal d'1 euro. Le capital social a donc été ramené de 3 000 euros à 1 500 euros et ce à effet au 20 novembre 2023.

Aux termes de la même décision de la gérance et comme il est indiqué dans le procès-verbal en date du 27 décembre 2023, la gérance constate :

- La prise d'effet de la démission de ses fonctions de gérant de la société de Monsieur Denis DA ROCHA à compter du 27 décembre 2023 ;

- Le transfert du siège social de la société à Aureilhan (40200) 119 route de la Tuilerie

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance L24AL00223

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

IN EXTENSO AQUITAINE
SAS au capital de 1.490.600 €
Siège social : 8 allée de la Capère
CS 50169
40003 Mont-de-Marsan Cedex
523 384 030 RCS Mont-de-Marsan

L'actionnaire unique en date du 15 décembre 2023, a décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant de la société Compagnie Européenne de Conseil et d'Audit (CECA) comme l'autorise l'article L 823-1 du Code de commerce.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Commissaire aux comptes suppléant

Ancienne mention : Compagnie Européenne de Conseil et d'Audit (CECA)

Nouvelle mention : néant

Pour avis L24AL00224

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.annonces-landaises.com

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 980 avenue Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan
333 485 084 RCS Mont-de-Marsan

L'assemblée générale en date du 15 décembre 2023 a nommé en qualité de cogérants de la société à compter de cette date et pour une durée illimitée : M. Pierre-Damien BLANDINO

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Gérance :

Ancienne mention : M. Vincent BAL-LIN demeurant 8 rue du Plumaçon 40000 Mont-de-Marsan

Mme Laetitia CHAMBORD demeurant 1 allée Louis de Sanzillon 24750 Champcevinel

Mme Audrey VERGES demeurant 31 rue des Ecoles 33520 Bruges

M. Olivier BILDET demeurant 32 rue Joseph Peres 33110 Le Bouscat

Mme Anne MAKALA demeurant 1051 Avenue de Mazerolles 40000 Mont-de-Marsan

M. Jean Marc MAURETTE demeurant 9 rue Matabiau 31000 Toulouse

Mme Marianne ALEAUME demeurant 54 rue Mirabeau 47000 Agen

M. Patrick PANOUILLERES demeurant 87 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 47300 Villeneuve-sur-Lot

Mme Marie Pascale GALIBERT demeurant 35 rue des 3 Fours 16000 Angoulême

M. Luc TOUSSaint demeurant 2 route de Hiersac 16290 Saint-Saturnin

Nouvelle mention

M. Vincent BALLIN demeurant 8 rue du Plumaçon 40000 Mont-de-Marsan

Mme Laetitia CHAMBORD demeurant 1 allée Louis de Sanzillon 24750 Champcevinel

Mme Audrey VERGES demeurant 31 rue des Ecoles 33520 Bruges

M. Olivier BILDET demeurant 32 rue Joseph Peres 33110 Le Bouscat

Mme Anne MAKALA demeurant 1051 Avenue de Mazerolles 40000 Mont-de-Marsan

M. Jean Marc MAURETTE demeurant 9 rue Matabiau 31000 Toulouse

Mme Marianne ALEAUME demeurant 54 rue Mirabeau 47000 Agen

M. Patrick PANOUILLERES demeurant 87 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 47300 Villeneuve-sur-Lot

Mme Marie Pascale GALIBERT demeurant 35 rue des 3 Fours 16000 Angoulême

M. Luc TOUSSAIN demeurant 2 route de Hiersac 16290 SAINT-Saturnin

M. Pierre Damien BLANDINO demeurant 14 rue Albert 1^{er} 64100 Bayonne.

Pour avis

L24AL00225



DUPOUY ET ASSOCIÉS
Hossegor - Tarnos (40)
Biarritz - Bayonne (64)

CJ

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 174 Avenue des Rémois
40150 SOORTS HOSSEGOR
RCS de DAX

MODIFICATION SUITE À CHANGEMENT DE FORME SOCIALE

L'AGO du 11/10/2023 a décidé de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 11/10/2023 et a nommé en qualité de gérant Mme JACOBS Chayenne, demeurant 140 che-

min de la Groune, 40150 ANGRESSE. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions du président.

Modification au RCS de DAX
Pour avis
le notaire

L24AL00241

FAMODO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : 851 Route d'Arroun
40230 Saubion
522 999 929 RCS Dax

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2023 :

La collectivité des associés de la Société DIAGNOSTICS IMMOBILIERS ATLANTIQUE a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 1^{er} juillet 2023 Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

- Ancienne mention : Le capital social est fixé à 100.000 euros. Il est divisé en 1.000 parts sociales, de 100 euros chacune.

- Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 100.000 euros. Il est divisé en 1.000 actions, de 100 euros chacune entièrement libérées.

Forme

- Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

- Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration

- Anciennes mentions :

Gérant : Monsieur Fernando DE OLIVEIRA, 851 route d'Arroun, 40230 Saubion

- Nouvelles mentions :

Président : Fernando DOS SANTOS RODRIGUEZ DE OLIVEIRA, demeurant 851 route d'Arroun 40230 Saubion,

Objet social

- Nouvelle mention :

- L'achat, la vente, ou la négociation, la détention, pour son propre compte ou pour le compte de tiers de titres ou droits sociaux.

- La négociation pour son compte d'opérations de prise de participation, de souscription, d'achat, d'échange, de vente ou d'apport et la gestion de participations dans toutes sociétés ou entités économiques de toute nature ;

- Le conseil et l'assistance en matière d'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à favoriser la création, la transmission et le développement des entreprises, y compris les opérations de fusions acquisitions ;

- L'assistance sur les plans administratifs, économiques, commerciaux et techniques de toutes entreprises ou sociétés, la réalisation de toutes études, prestations de services, mises à disposition, interprétations, assistance techniques, expertises et conseil en découlant ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance

- L'activité de marchand de biens

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

L'ancien objet social a été supprimé.

Dénomination sociale

Ancienne dénomination : DIAGNOSTICS IMMOBILIERS ATLANTIQUE supprimée.

Nouvelle dénomination sociale : FAMODO.

Mentions complémentaires

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis,

L24AL00247



SCP DE JURE
Notaires Associés
670 route des Lacs
40410 Pissos

SARL LE CAFE DE PISSOS

Au capital de 7.622,45 €
42 Rue Pont Battant 40410 Pissos
353 739 808 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 janvier 2024, il a été pris acte de la démission de Madame CLAVE Julie de ses fonctions de cogérante à compter du 12 janvier 2024.

Mention en sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

L24AL00248



SCP DE JURE
Notaires Associés
670 route des Lacs
40410 Pissos

SARL HOLDING CLAVE

SARL au capital de 65.400,00 euros
42 Rue Pont Battant 40410 Pissos
831 045 349 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'un acte reçu par Maître Yves DUMONT, Notaire à Pissos, le 12 janvier 2024, il a été pris acte de réduire le capital de la société.

Nouvelle mention : le capital social est désormais de 32.700,00 euros.

Nature de la modification : retrait des fonctions de cogérante de Madame CLAVE Julie à compter du 12 janvier 2024.

Mention en sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

L24AL00249

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

HORLOGERIE FINE

SAS au capital de 500 €
Siège social : 17 rue Maurice Boyau
40280 Saint-Pierre-du-Mont
898 353 560 RCS Mont-de-Marsan

L'actionnaire unique en date du 2 janvier 2024 a décidé le transfert du siège social de Saint-Pierre-du-Mont (40280) 17 rue Maurice Boyau à Mont-de-Marsan (40000) 40 rue Léon Gambetta avec effet à compter de ce jour.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Siège social

Ancienne mention : 17 rue Maurice Boyau 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Nouvelle mention : 40 rue Léon Gambetta 40000 Mont-de-Marsan.

Pour avis

L24AL00253



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

SCI OLYMPE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : 347 Chemin de Pascouau
64520 Came
Transféré : 9 Route des Pyrénées
40300 Peyrehorade
921 813 739 RCS Bayonne

AVIS DE PUBLICITÉ

Par assemblée générale des associés en date du 28 décembre 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du 347 Chemin de Pascouau à Came (64520) au 9 Route des Pyrénées à Peyrehorade (40300).

Gérance : Madame Sandrine BARDES et Monsieur Stéphane BARDES demeurant ensemble 9 Route des Pyrénées à Peyrehorade (40300).

Objet : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, exploitation, administration, gestion et cession éventuelle de tous immeubles.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société a été constituée pour une durée de 50 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Modification RCS Dax

Pour avis

L24AL00258



Rue de Québec
49300 CHOLET

LAPEGUE BASSIN D'ARCACHON

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 1499 Avenue de l'Océan,
40990 MEES
830 586 640 RCS DAX

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2023, la Présidente de la société par actions simplifiée LAPEGUE BASSIN D'ARCACHON, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 1499 Avenue de l'Océan, 40990 MEES au 15 rue de Galebien, Zone Mios Entreprises 33380 MIOS à compter du 1^{er} décembre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
La Présidente

L24AL00268

Prescripteur,
Une annonce à Paris,
Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus de
correspondant,

LES ANNONCES
Landaises
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.



Me Daniel BEAUTEEMS
Notaire
51 rue Broustra
40430 Sore

Aux termes d'un acte reçu par Me Daniel BEAUTEEMS, Notaire à Sore le 28 Novembre 2023, M. Stéphane Jérôme HABERSETZER et Mme Martine LALANNE, son épouse, demeurant ensemble à Luxey (40430) 3 Rue du Dct Ferbos ont cédé la gérance et réalisé une cession de part à M. Cédric Jérôme HABERSETZER, dt à Luxey (40430) 1 impasse Blanche Baron, de 499 PARTS et à M. Aurélien Etienne HABERSETZER, dt à Barsac (33720) 13 rue Latour de Mercadet, de 1 PART de la sté **SCI DE LA GARE**, dont le siège social est à Luxey (40430) 1 impasse Blanche Baron,

Objet social : La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la transformation, l'administration et la gestion de tous les biens immeubles appartenant ou pouvant appartenir à la société.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : sept mille six cent vingt deux euros (7.622,00 €), divisé en 500 parts sociales de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24 €) chacune.

Pour insertion, Me Daniel BEAUTEEMS
L24AL00269



Me Angélique MONTAGNER
Notaire
12 avenue de Laubian
Seignosse (Landes)

AVIS DE MODIFICATION AJOUT D'UN COGÉRANT

Suivant acte de donation reçu par Maître Angélique MONTAGNER, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Seignosse, 12 avenue de Laubian, le 30 novembre 2023, il a été pris acte de nommer en qualité de cogérant de la société dénommée **SCI COTÉ MER**, Société Civile Immobilière, au capital de 381.900,00 Euros, ayant son siège social à Vieux-Boucaules-Bains (40480) 6 Impasse des Bleuets, identifiée au SIREN sous le numéro 805 102 852 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dax, Madame Linda Nadège Nathalie CANLORBE, épouse de Monsieur Jean Paul Roger AURENSAN, demeurant à Vieux-Boucaules-Bains (40480) 6 Impasse des Bleuets.

Mention en sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, le Notaire.

L24AL00270



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

SCI 2B2S

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : Maison Akykelas
64520 Came
Transféré : 9 Route des Pyrénées
40300 Peyrehorade
838 260 644 RCS Bayonne

AVIS DE PUBLICITÉ

Par assemblée générale des associés en date du 28 décembre 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du Maison Akykelas à Came (64520) au 9 Route des Pyrénées à Peyrehorade (40300).

Gérance : Madame Sandrine BARDES et Monsieur Stéphane BARDES demeurant ensemble 9 Route des Pyrénées à Peyrehorade (40300)

Objet : Acquisition, mise en valeur, propriété, transformation, exploitation, administration, gestion de tous immeubles

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société a été constituée pour une durée de 50 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Modification RCS Dax

Pour avis,
L24AL00271

DISSOLUTIONS

Par décisions unanimes des associés du 13 décembre 2023, les associés de la société **BOUTAN-DESCAMPS** Société Civile Professionnelle au capital de 45.000 euros, Siège social : 1 rue du 11 novembre, Résidence les Dryades, Bâtiment A1 le Chêne 40990 Saint-Paul-lès-Dax 833 507 536 RCS Dax il a été :

- Décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation.

- Nommé le liquidateur : Monsieur Alexandre DESCAMPS demeurant 51 avenue d'Yreya 40510 Seignosse avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

La correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectués au domicile du Liquidateur : Monsieur Alexandre DESCAMPS demeurant 51 avenue d'Yreya 40510 Seignosse.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS Dax.

Pour avis

L23AL06127



SARL DEPABOIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 625 euros
Siège social : 6 Rue du Trèfle
40180 NARROSSE
Siège de liquidation : 6 Rue du Trèfle,
Lotissement l'Artigau 40180 NARROSSE
443 079 579 RCS DAX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur, Monsieur Yves, Pierre FOURNEY, né le 24 mars 1963 à LE KREMLIN-BICÈTRE (Val de Marne) et demeurant 6 Rue du Trèfle, Lotissement l'Artigau 40180 NARROSSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 6 Rue du Trèfle, Lotissement l'Artigau 40180 NARROSSE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces prévu par la loi sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DAX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L23AL06300



SCM DUSSAU TOCANIER-DARRACQ

Société Civile de Moyens
Au capital de 1 000 €
Siège social : 38 RUE CARNOT
40800 AIRE SUR L'ADOUR
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°503 859 498

L'Assemblée générale extraordinaire du 29/09/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme DUSSAU Laurianne, demeurant 701 route d'Aire, 40320 EUGENIE LES BAINS et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Le liquidateur

L24AL00214



MISTINGUETTE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 19 PL SAINT ROCH
40000 MONT DE MARSAN
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°828 391 573

L'Assemblée générale extraordinaire du 17/03/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17/03/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme GUIRAUD Mathilde, demeurant 114 route de l'Etang, 40280 BENQUET et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Le liquidateur

L24AL00218

CLÔTURES



DBD, SARL en liquidation, au capital de 5 000 €, siège social : AIRE SUR L'ADOUR (40800) 30 rue Gambetta, 485 104 608 RCS MONT DE MARSAN. Selon AGO du 01/10/2023, il résulte : approbation des comptes de liquidation ; quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ; clôture de la liquidation au 01/10/2023 ; radiation de la société et dépôt des comptes RCS MONT DE MARSAN.
L24AL00231

LOCATIONS GERANCES

FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance consenti par la **SARLU LE CHALLENTÉ** au capital de 10.000 € sise 434 Fernand Duboscq 40550 Léon, RCS Dax 882 120

140 représentée par M. Eric PAPON à la **SARL ETOILE** au capital de 1.000 € sise 925 avenue du Marensin 40550 Léon RCS Dax 949 608 590 représentée M. Florian LAMIEL concernant un fonds de commerce de Restauration, bar, pizzeria sis 1 avenue de l'Océan 40550 Léon et pour lequel il est immatriculé au RCS de Dax sous le n° 949 608 590 a pris fin le 31/12/2023 à 0 h 00.

Pour avis,

L24AL00227

FONDS DE COMMERCE



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 janvier 2024 - Mont-de-Marsan - dossier 2024 00001941 / référence 4004P01 :enregistré le 16 janvier 2024 au SIE

ETABLISSEMENTS CUNY SASU SASU, sise 1116 Allée de la Seynes Technopole Agen Garonne, 47310 Ste-Colombe-en-Bruilhous sous le numéro 026 120 063, immatriculé au greffe d'Agén

A cédé à : **ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE SASU** au capital de 1.3760.000 euros, sise RD 927 Route de Moissac, 82130 Lafrancaise, sous le numéro 308 250 570 immatriculée au greffe du de Montauban

Moynant le prix de 420.946 euros son fonds de commerce de électricité industrielle tertiaire exploité ZA la Carrère Rue de la Cantère, 40990 St-Vincent-de Paul.

Entrée en jouissance au 1 janvier 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu.

L24AL00226

REGIMES MATRIMONIAUX



CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Bernard DUMONS, Notaire Associé de la Société «Pierre BRUNET, Renée-Claude MIRABEL et Jean-Bernard DUMONS », titulaire d'un Office Notarial à Albi, 11 av Charles de Gaulle, CRPCEN 81002, le 21 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil, entre :

M. Wolfgang Roland François **GODDE**, retraité, et Mme Suzanne Gilberte **DUMANT**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Nassiet (40330) 28 route de Castaignos.

M. est né à Überlingen (Allemagne), le 3 avril 1946, Mme est née à Montereau-Fault-Yonne (77130), le 9 novembre 1949.

Mariés sans contrat à la Mairie de Villeblevin (Yonne) le 7 août 1971, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ce régime n'a pas fait l'objet de modification depuis.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L24AL00170

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Guillaume DUPIN, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «SELARL DUPIN» Notaire à Morcenx-la-Nouvelle (Landes), CRPCEN 40009, le 11 janvier 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-Claude François **SANZ**, retraité d'EDF, et Madame Danielle Anne-Marie **MEUNIER**, retraitée, demeurant ensemble à Onesse-Laharie (40110) 5 allée des Pins.

Monsieur est né à La Teste-de-Buch (33260) le 17 octobre 1948,

Madame est née à Confolens (16500) le 29 mars 1954.

Mariés à la mairie de La Teste-de-Buch (33260) le 21 août 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
 L24AL00172



PERSPECTIVES NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
 40700 HAGETMAU

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thibault ARGUEIL, Notaire Associé à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 12 janvier 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Désiré Abel Charles HINX, ouvrier, et Madame Patricia DAUCHELLE, employée, demeurant ensemble à LOURQUEN (40250) 150 route de Mugron. Monsieur est né à SAINT-GEOURS-D'AURIBAT (40380) le 22 mars 1962. Madame est née à SAINT-SEVER (40500) le 15 octobre 1965. Mariés à la mairie de LOURQUEN (40250) le 18 avril 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.
 L24AL00230



OFFICE NOTARIAL
 L. GINESTA C. GINESTA
 1058 Av Eloi Ducom
 40000 Mont-de-Marsan

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Christian Marie **COMETS**, retraité, demeurant à Mont-de-Marsan 8 rue Baptiste Marcet, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 28 février 1956,

Madame Geneviève **DUCOURNAU**, retraitée, demeurant à Mont-de-Marsan (Landes), 8 rue Baptiste Marcet, née à Saint-Sever (Landes) le 22 janvier 1957.

Modification opérée : adoption du régime de la Communauté Universelle.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Christian GINESTA, Notaire à Mont-de-Marsan (Landes), 1058, avenue Eloi Ducom.

Date de l'acte : 17 janvier 2024

Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour avis, Maître Christian GINESTA
 L24AL00267

AUTRES ANNONCES



Me Nicolas CEVRERO
 Notaire Associé
 31 avenue du Marensin
 40550 Léon

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
 Article 1378-1 Code de procédure civile
 Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 avril 2004, Monsieur Georges **LACOSTE**, en son vivant retraité, ayant demeuré à Linxe (40260), 786, route de la Lande. Né à Linxe (40260), le 5 septembre 1934. Célibataire. Non soumis à un pacs ou partenariat. De nationalité française.

Décédé à Bayonne (64100), le 2 juillet 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane PETGES, notaire, associé de la société civile professionnelle dénommée « SCP François PETGES et Stéphane PETGES », titulaire d'un office notarial dont le siège est à Castets (40260), 302 rue de Juston, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nicolas CEVRERO, notaire à Léon (40550) 31 avenue du Marensin, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Dax (40100), de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. Réception effectuée le 4 décembre 2023 (acte N°RG 23/01331).

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24AL00194

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 10 janvier 2024)

SARL L'ADRESSE, 86 Avenue de Maublait 40170 Lit-et-Mixe, RCS Greffe de Dax 518 120 019. Organisation de foires, salons professionnels et congrès. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_822

COCHELIN Kitty exerçant en la forme d'entrepreneur individuel, 4 allée du Temps Libre 40350 Pouillon,

RCS Greffe de Dax 848 825 170. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_823

SARL PETIT BOUCHON, 2747 Avenue de L'Océan 40550 Léon, RCS Greffe de Dax 839 909 827. Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_824

SAS WASTE ME UP, 1720 Route d'Espibos 40350 Gaas, RCS Greffe de Dax 891 359 028. Autres activités du travail des grains. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_826

SARL MADO, 2 Rue des Fusillés 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 909 637 217. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_827

SARL L.C.P., 5 Rue Balanqué, 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 799 452 800. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_829

SAS IMMO LANDES, 163 Rue du Général de Gaulle 40400 Tartas, RCS Greffe de Dax 853 670 370. Agences immobilières. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_830

SARLU MAEDENPIZZ, 25 Cours du Maréchal Foch 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 843 315 284. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_831

SARL S-BIKE, 1500 Route de Bordeaux 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, RCS Greffe de Dax 834 931 065. Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_832

ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

VIEIRA Julien, 5 Route de Canarin 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 899 204 028. Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_834

(Jugement du 17 janvier 2024)

SAS PRUNEAU ET MAIS, 83 Avenue de la Liberté, 40350 Pouillon, RCS Greffe de Dax 828 573 170. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_841

SAS CERCLE DES ARTISANS, 18 Avenue Saint-Vincent-de-Paul, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 818 784 449. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_842

SAS L P, 321 Escarrebousse, 40260 Castets, RCS Greffe de Dax 823 436 803. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_843

SAS LES FLEURS DU LAC, 1800 Avenue de la Résistance, 40990 Saint-Paulès-Dax, RCS Greffe de Dax 902 918 845. Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_844

SAS ARTISAN MACONNERIE BATI-MENT (AM BAT), 93 Avenue Charles de Gaulle, 40530 Labenne, RCS Greffe de Dax 883 607 665. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_845

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 10 janvier 2024)

SAS ISO AQUITAINE, Rue des Prairies 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 830 992 509. Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_825

SAS LE LOKAL, Village Mariotte 2 Villa 8, 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 828 922 963. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_833

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
SAUVEGARDE

(Jugement du 10 janvier 2024)

SARL SBH DED, 676 Avenue du Maréchal Foch 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 837 886 209. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4001_828

JUGEMENT PRONONÇANT
LA RÉSOLUTION DU PLAN DE
REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION
JUDICIAIRE

(Jugement du 10 janvier 2024)

SARL CALYPSO, 27 Boulevard Saint Pierre 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 438 232 753. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2024_4001_821

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 17 janvier 2024)

SAS BOUQUET IMMO, 3 Boulevard Jacques Duclos, 40220 Tarnos, RCS Greffe de Dax 850 524 794. Agences immobilières. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

2024_4001_837

SARL UGARTE, 425 Route de Pomarez, 40250 Mugron, RCS Greffe de Dax 804 769 800. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

2024_4001_838

CONVERSION EN LIQUIDATION
JUDICIAIRE

(Jugement du 17 janvier 2024)

SARL TRADE OFFICE, 120 Avenue Georges Clémenceau, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 794 988 907. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène Branchou-Bord 2, rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne.

2024_4001_835

SAS PATATAM, 3263 Route des Bordes de Haut, 40300 Hastingues, RCS Greffe de Dax 791 804 594. Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL FHB en la personne de Me Sylvain HUSTAIX - Administrateur Judiciaire.

2024_4001_836

SARL LES RACINES, Avenue François Mitterrand, Résidence le Grand Large, 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 893 386 631. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judi-

ciaire désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

2024_4001_839

SARL GL DIFFUSION BOIS, 10 Rue Argoubet, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 813 781 549. Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

2024_4001_840

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONT DE MARSAN

COLLOCATION

En application de l'article R.643-6 du Code de commerce, l'état de collocation de la procédure de : Monsieur **SANSARRICQ** Jean-Luc, pose de cuisines et meubles en kit, menuiserie 200 allée de Bourbon 40190 Sainte-FOY N° SIREN 512 348 319 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan. Les contestations seront recevables auprès du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire, Palais de Justice, 249 avenue du Colonel Rozanoff à Mont-de-Marsan dans le délai de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC.

L24AL00206

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
76 cours Georges
Clémenceau
33000 Bordeaux
www.fhbz.eu

e-mails :
juliette.bardet@fbxz.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS
OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornacciari

SAS LA ANJOUAIZE
Exploitation d'un magasin sous enseigne JOTT

Redressement judiciaire du 06/12/2023
• Activité : Société exploitant un magasin sous enseigne JOTT, spécialisée dans la vente au détail de vêtements et accessoires, et notamment de doudounes en duvet ultralégères et compactables.
• Chiffre d'affaires au 30/09/2022 (exercice clos) : 411.259 €
• Site d'exploitation : Galerie Espace Anjou, 75 avenue Montaigne, 49000 ANGERS
• Effectif total : 4 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 20/02/2024 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
76 cours Georges
Clémenceau
33000 Bordeaux
www.fhbz.eu

e-mails :
juliette.bardet@fbxz.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS
OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornacciari

SAS LA BEGLAIZE
Exploitation de magasins sous enseigne JOTT

Redressement judiciaire du 06/12/2023
• Activité : Société exploitant deux magasins sous enseigne JOTT, spécialisée dans la vente au détail de vêtements et accessoires, et notamment de doudounes en duvet ultralégères et compactables.
• Chiffre d'affaires au 30/09/2023 (exercice clos) : 1.886.000 €
• Sites d'exploitation :
- Centre commercial Champ de Mars, 4 place du Champ de Mars, Angoulême (16)
- Centre commercial Ylium, 87 avenue François Mitterrand, Les Sables d'Olonne (83)
• Effectif total : 4 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 20/02/2024 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.

Hebdomadaire créé en 1944 -
Édité par COMPO-ECHOS SARL au
capital de 50 000 €

Siège social :
108 rue Fondaudège
33000 Bordeaux

Bureaux landais :
12 rue du IV-Septembre
40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 45 03 03
mail : contact@annonces-landaises.com
120 av. Georges-Clémenceau
40100 Dax

Président honoraire :
Jean-Louis **DUMOLIA**

Directeur de publication :
Guillaume **LALAU**

Directeur délégué :
Nicolas **THOMASSET**

Rédactrice en chef :
Nelly **BÉTAILLE**
07 85 39 51 22
n.betaille@annonces-landaises.com

Rédaction : Julie **DU COURAU**,
Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**,
Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**,
Christine **LAMAISON**

Direction artistique : David **PEYS**
Maquettistes : Noëlle **SANZ**,
Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD**
& Raphaëlle **MOURET**
Responsable Organisation et Systèmes
d'Information : Ophélie **BROUTTIER**
Webmarketing : Cyrielle **MORFEA**
Assistante communication digitale :
Magalie **RICCETTI**

Service annonces légales
et abonnements : Liliane **DORRER**

Service commercial marchés publics :
Cathy **DARTHENUCC**
06 12 98 21 75
marchespublics@annonces-landaises.com

Service commercial annonces légales :
Christophe **CLERTEAU**
c.clerteau@annonces-landaises.com

Publicité : Christine **SABOURIN**
05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Direction financière et administrative :
Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable :
Florence **MANOEUVRIER**
Service comptabilité :
Élodie **VIGNEAU**

Dépôt légal à parution
hebdomadaire - Parution le samedi

Impression : **ROTIMPRES**
Carrer del Pla de l'Estany, sn,
17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Route : IGS
(Sainte-Colombe-en-Bruilhois)

Commission paritaire n° 0628 I 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,50 €

Abonnement annuel papier + web : 50 €

Membre de RésoHebdoEco



TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
Directeur de
la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 398,00	-2,6%	-1,9%	11,5%	7 543,18	7 387,62	France
SBF 120	5 617,89	-2,5%	-2,0%	10,4%	5 732,18	5 611,55	France
EURO STOXX 50	4 446,51	-2,3%	-1,7%	13,7%	4 521,44	4 442,28	Europe
S&P 500	4 775,39	1,2%	0,1%	20,9%	4 783,83	4 688,68	USA
NASDAQ 100	16 811,93	1,1%	-0,1%	45,5%	16 832,92	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 558,34	-0,2%	-2,3%	2,5%	7 733,24	7 558,34	Royaume-Uni
DAX 30	16 571,68	-1,1%	-1,1%	15,2%	16 769,36	16 538,39	Allemagne
SMI	11 229,65	0,3%	0,8%	1,3%	11 255,00	11 137,79	Suisse
NIKKEI	35 619,18	8,0%	6,4%	27,5%	35 901,79	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	2 893,99	-1,7%	-2,7%	-6,2%	2 974,94	2 877,70	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,40	0,4%	2,3%	48,9%	13,45	13,05	-
ARVERNE GROUP SA	9,45	2,6%	-0,5%	-5,5%	9,65	9,45	-
ASHLER ET MANSON	3,20	0,0%	0,0%	-2,4%	3,20	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	6,30	5,90	-
CERINNOV GROUP	2,58	-7,2%	-1,9%	149,5%	2,85	2,55	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	-1,5%	0,8%	1,6%	65,00	60,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	482,00	0,0%	2,1%	6,6%	482,00	470,00	7,9%
EAUX DE ROYAN	85,00	0,0%	-6,6%	-1,2%	91,00	84,50	7,2%
EUROPLASMA	0,003	-63,6%	-47,2%	-99,7%	0,005	0,003	-
FERMENTALG	0,27	3,0%	-9,3%	-82,9%	0,30	0,27	-
GASCOGNE	3,48	-2,2%	-4,4%	-11,5%	3,64	3,48	-
GPE BERKEM	3,68	206,7%	20,3%	-30,4%	3,68	3,06	-
GPE PAROT (AUTO)	8,15	239,6%	-1,2%	286,3%	8,25	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	11,24	13,7%	-10,8%	-54,4%	12,70	10,76	-
HUNYVERS	14,25	3,3%	1,8%	21,8%	14,25	14,00	-
I.CERAM	3,02	7,1%	4,1%	-73,7%	3,24	2,90	-
I2S	5,65	11,9%	-2,6%	-10,3%	5,80	5,10	2,5%
IMMERSION	1,98	-1,0%	2,1%	-58,2%	2,02	1,79	-
IMPLANET	0,06	-35,2%	-5,2%	-63,3%	0,07	0,06	-
KLARSEN DATA	3,20	31,7%	17,6%	64,9%	3,38	2,72	-
LECTRA	30,30	-1,8%	-3,0%	-11,0%	31,55	29,15	1,6%
LEGRAND	90,12	-7,0%	-4,2%	14,2%	94,10	89,52	2,1%
MON COURTIER ENERGIE	7,96	1,7%	0,1%	-	8,19	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,20	-4,8%	-4,8%	0,0%	0,21	0,20	-
OENEO	12,05	-4,7%	-6,6%	-12,4%	12,90	12,05	2,9%
POUJOLAT	15,65	-18,7%	-5,2%	-30,8%	16,50	15,60	2,0%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	0,0%	430,00	430,00	-
UV GERMI	4,08	40,2%	15,9%	7,9%	4,08	3,45	-
VALBIOTIS	4,90	5,2%	-2,0%	38,0%	5,12	4,60	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR
« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Aquitaine Landes Récifs sort la tête de

Après deux années de flottement, l'association Atlantique Landes Récifs (ALR) est de nouveau pleine de projets.

Par Cécile AGUSTI

2024 marque les 20 ans des premières implantations de récifs artificiels

au large de Messanges et Moliets-et-Maâ. Dans quelques mois, l'événement sera fêté comme il se doit par Atlantique Landes Récifs (ALR) qui les a installés. Une célébration d'autant plus importante qu'elle marque la relance des activités publiques de l'association, quasiment à l'arrêt depuis deux ans.

ALR a été créée en 1996 par des passionnés de surf-casting. Pour restaurer la faune et la flore marines, elle a immergé des structures en béton au large des côtes landaises, sur les concessions de Capbreton-Hossegor, Vieux-Boucau-Soustons et Messanges-Moliets. Depuis, les récifs artificiels ont été colonisés par des centaines d'espèces, devenant des habitats et jouant un rôle de nurserie.

Cela vaut à ALR d'être reconnue internationalement. L'été dernier, le Museum national d'histoire naturelle a utilisé ses récifs pour réaliser des relevés d'ADN environnementaux. Quant à son utilisation des récifs artificiels pour la renaturation marine, elle a été mise en avant, en octobre, au 19^e Symposium franco-japonais d'océanographie à Caen. Une consécration pour une association uniquement composée de bénévoles.

GOVERNANCE COLLÉGIALE

Depuis 2022, des difficultés l'ont en effet contrainte à se séparer de ses deux salariées. Et ce retour à une gestion 100 % bénévole ne s'est pas fait sans conséquence. Les actions de communication en ont pâti, entraînant une chute du nombre d'adhérents qui ne sont plus qu'une cinquantaine aujourd'hui.

l'eau

Les structures immergées sont devenues des habitats et des nurseries pour de nombreuses espèces marines

Mais après un gros travail de restructuration et la mise en place d'une nouvelle gouvernance collégiale en novembre dernier, ALR sort enfin la tête de l'eau. De nombreux projets devraient voir le jour dans les mois et années à venir. Outre les 20 ans des immersions de Messanges-Moliets, l'association prévoit de densifier les récifs existants pour attirer de nouvelles espèces de poissons. Elle réfléchit également à renforcer sa légitimité en déposant une demande d'aire marine protégée autour de ses concessions. Par ailleurs, elle souhaite proposer la protection de ses récifs à des institutions telles que l'Agence de l'eau ou l'Ifremer, afin qu'elles y installent leurs outils de mesure en mer (salinité, analyses de l'eau, température, courantologie...). Un film sur les actions de l'association est aussi à l'étude, car la communication va être fortement relancée à travers l'année des océans en France en 2025 et les 30 ans de l'association en 2026. ■